

# Contrat de Pays Pays Landes de Gascogne 2004-2006

*- Annexes -*

*« Pour un Pays vivant, attrayant et accueillant »*



## - SOMMAIRE -

Préambule	p.5
Localisation	p.7
Carte d'identité	p.8
Axe 1 L'espace : enjeu et fondement du développement	p.10
Mesure 1 : Reconnaître et préserver l'espace	p.10
<i>Sous-mesure 1 :</i>	
<i>Stimuler et animer des démarches collectives</i>	
<i>Sous-mesure 2 :</i>	
<i>Soutenir l'innovation et l'expérimentation en créant des dispositifs d'appui et en partageant des expériences innovantes</i>	
Mesure 2 : Adapter et maîtriser l'espace habité	p.13
<i>Sous-mesure 1 : Gérer de manière cohérente l'espace</i>	
<i>Sous-mesure 2 : Expérimenter et soutenir des projets pilotes</i>	
Mesure 3 : Organiser et qualifier l'espace économique	p.17
<i>Sous-mesure 1 :</i>	
<i>Concevoir des espaces d'accueil d'entreprises intégrant les valeurs du territoire</i>	
<i>Sous-mesure 2 :</i>	
<i>Favoriser la mise en place d'actions collectives intégrant les valeurs du territoire</i>	
Axe 2 Les ressources du territoire : base d'une économie riche et diversifiée	p.20
Mesure 1 : Rechercher pour rééquilibrer	p.20
Mesure 2 : Développer pour rééquilibrer	p.20
<i>Sous-mesure 3 :</i>	
<i>Mettre en œuvre une politique concertée d'accueil d'entreprises</i>	
<i>Sous-mesure 4 :</i>	
<i>Former les ressources humaines du Pays, pour mieux les faire coïncider avec les besoins du tissu économique local</i>	
<i>Sous-mesure 5 :</i>	
<i>Engager des actions spécifiques pour conforter les activités porteuses d'enjeux particuliers pour le Pays</i>	
Mesure 3 : Accompagner pour fédérer	p.24
<i>Sous-mesure 1 :</i>	
<i>Enrichir et organiser l'offre de services aux entreprises, accompagner les démarches collectives de développement</i>	

...

...

Axe 3 La proximité : moyen de cohésion sociale	p.27
Mesure 1 : Optimiser l'offre de services pour atténuer les distances	p.27
<i>Sous-mesure 1 :</i>	
<i>Favoriser et accompagner des démarches collectives et partenariales</i>	
<i>Sous-mesure 2 :</i>	
<i>Inciter à la recherche de solutions innovantes et expérimentales</i>	
Mesure 2 : Oser une politique culturelle pour générer du lien social	p.32
<i>Sous-mesure 1 :</i>	
<i>Développer les pratiques en mutualisant les moyens et en répartissant les équipements sur le territoire de manière équilibrée</i>	
<i>Sous-mesure 2 :</i>	
<i>enrichir l'offre artistique</i>	
<i>Sous-mesure 3 :</i>	
<i>rechercher, restituer et diffuser des savoirs, éduquer au territoire</i>	
Mesure 3 : Créer du logement pour mieux accueillir	p.37
<i>Sous-mesure 1 :</i>	
<i>créer des logements locatifs, améliorer l'habitat existant et permettre un accès plus facile à la propriété</i>	
<i>Sous-mesure 2 :</i>	
<i>mettre en place des services liés à la politique du logement et soutenir des actions pilotes</i>	
Mesure 4 : Faciliter l'utilisation des T.I.C comme moyen de cohésion et de développement du Pays	p.41
<i>Sous-mesure 1 :</i>	
<i>Equiper le territoire en infrastructures pour les T.I.C</i>	
<i>Sous-mesure 2 :</i>	
<i>Sensibiliser, informer, former et assister la population et les acteurs locaux, coordonner les activités</i>	
Evaluation : « une évaluation au service du projet territorial »	p.44
Tableaux de financements récapitulatifs	p.46
Annexes	p.48
Convention Parc Naturel des Landes de Gascogne / Pays	p.49
Territorialisation des projets	p.56

## - PREAMBULE -

**L**a Charte du Pays des Landes de Gascogne a été adoptée en 2003 par les dix Communautés de Communes du Pays, l'Etat, la Région, le Conseil Général de Gironde, le Conseil Général des Landes.

Cette Charte, au delà des projets d'investissements qui s'y rattachent, constitue aussi une démarche qui ambitionne de traiter collectivement et solidairement des problèmes aussi cruciaux pour l'avenir du territoire que l'urbanisme et la santé par exemple. L'échelle du Pays est à notre avis l'échelle appropriée pour apporter des réponses cohérentes et efficaces à de tels enjeux.

La Charte affiche une ambition démographique, enjeu de survie pour le Pays. et fixe trois orientations majeures qui doivent conforter le territoire comme un espace vivant, attrayant et accueillant :

- l'espace l'atout majeur du Pays, comme enjeu et fondement du développement
- la mobilisation et la valorisation des ressources du Pays comme base d'une économie riche et diversifiée
- la proximité comme moyen de cohésion sociale

Le Contrat de Pays du Pays des Landes de Gascogne, ci-après, traduit en projets opérationnels pour les années 2004-2006, les orientations et les priorités de la Charte Pays.

Il a été construit à partir d'une identification la plus précise possible des projets susceptibles d'être mis en œuvre dans les trois prochaines années.

Il vise à faire converger l'ensemble des aides publiques vers les actions prioritaires définies dans la Charte, et ainsi faciliter la réalisation du projet territorial et en garantir sa cohérence.

C'est un projet ambitieux, avec un niveau d'investissement envisagé de l'ordre de 70 millions d'euros, public et privé confondus. L'habitat y représente la part prépondérante avec 35 millions d'euros d'investissements, dont 28 millions pour les privés.

Hors habitat, les trois grands domaines, le cadre de vie, les services, l'économie représentent un niveau d'investissement à peu près comparable, de l'ordre de 11 millions d'euros.

L'effort local est important, il s'élève à 44 millions d'euros, soit 63% du total du programme, avec une part privée déterminante de l'ordre de 70%.

Cet effort traduit l'ambition partagée des acteurs du Pays d'ancrer durablement ce territoire dans une phase de reconquête.

Le souci d'un développement équilibré et homogène du Pays est une réalité et est illustré en fin de document par les cartes sur la territorialisation des actions.

Ce projet, qui s'applique sur la partie du territoire commune au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et au Pays, tient compte de la Charte du Parc Naturel Régional des Landes de

Gascogne et des actions menées par le Parc, il constituera aussi la base du Contrat de Développement Durable qui sera signé entre le Pays et le Conseil Général de la Gironde. C'est dans le cadre d'un large partenariat que sera mis en œuvre le projet, comme l'a été l'élaboration de la Charte.

Ce partenariat prend diverses formes.

Au niveau territorial, il se concrétise d'une part dans le cadre d'une convention Pays/Parc (voir en annexe) et d'autre part dans la mise en place d'un Comité Technique territorial réunissant toutes les compétences techniques du Pays, notamment les techniciens des Communautés de Communes, du Pays et du Parc.

Il s'appuie aussi sur une coopération renforcée entre le GIPDL et les Communautés de Communes qui lui ont confié la maîtrise d'ouvrage d'opérations collectives à l'échelle du Pays comme l'ORAC, l'OPAH, le Contrat de Pôle Touristique, l'élaboration d'un Livre Blanc sur l'urbanisme, la réflexion sur la santé et sur les TIC.

Il s'illustre enfin dans les groupes de travail thématiques en place, dans le domaine de l'urbanisme et de la santé qui ont déjà permis d'établir une fructueuse collaboration entre les collectivités et l'administration sur ces deux sujets.

Le Conseil de Développement du Pays, structuré en association, joue aussi un rôle important dans la réussite de ce projet en poursuivant son travail en commission et en mobilisant les acteurs privés du Pays.

L'esprit dans lequel sera mis en œuvre ce programme sera tout aussi déterminant pour l'avenir du Pays, tellement des actions qui touchent l'habitat, l'espace, les services de part leur conception peuvent avoir un impact différent sur le développement du Pays. Les responsables du Pays en sont pleinement conscients et sont résolus à tirer le meilleur profit de ce projet territorial.

Dominique COUTIERE  
*Président du Pays Landes de Gascogne*

- LOCALISATION -



## - CARTE D'IDENTITE -

### > Périètre

Nb de communes	111	soit 4,8% du nombre de communes de l'Aquitaine
communes landaises	74	
communes girondines	37	
Nb de cantons	12	
cantons landais*	8	
cantons girondins	4	
Nb de Communautés de Communes	10	
CdC landaises	7	
CdC girondines	3	

\* à l'exception de la commune de Libe



### > Données Spatiales

Superficie	4 469 km <sup>2</sup>	soit 10,8 % de la superficie de l'Aquitaine
Superficie communale moyenne	40,3 km <sup>2</sup>	18 km <sup>2</sup> pour l'Aquitaine
Taux de couverture forestière	78,1 %	46,6 % pour l'Aquitaine
Taux de couverture agricole	20,5 %	49 % pour l'Aquitaine
Taux d'espaces aménagés (habitations, infrastructures...)	1,2 %	3,3 % pour l'Aquitaine

### > Habitat

Nombre total de logements	27 634 (+2,3 % depuis 90)	+10,8% depuis 1990 en Aquitaine
Résidences principales	22 368 (+7,6 % depuis 90)	+13,0% depuis 1990 en Aquitaine
Logements secondaires et occasionnels	3 235 (-1,8% depuis 90)	+7,0% depuis 1990 en Aquitaine
Logements vacants	2 031 (-24 % depuis 90)	-3,3% depuis 1990 en Aquitaine

### > Economie

Nombre d'entreprises privées	4 499							
Répartition des entreprises par tranches de salariés	<table border="0"> <tr> <td>Plus de salariés</td> <td>71,1 %</td> </tr> <tr> <td>1 ou 2 salariés</td> <td>14,6 %</td> </tr> <tr> <td>Plus de 50 salariés</td> <td>0,5 %</td> </tr> </table>	Plus de salariés	71,1 %	1 ou 2 salariés	14,6 %	Plus de 50 salariés	0,5 %	
Plus de salariés	71,1 %							
1 ou 2 salariés	14,6 %							
Plus de 50 salariés	0,5 %							
Nb d'entreprises d'artisanat et commerce	1 838 (soit 41 % des entreprises)							
Nb d'exploitations agricoles	1 563 en 2000 (-27 % entre 1988 et 2000)							
SAU (Surface Agricole Utile)	68 730 ha en 2000 (-1 % entre 1988 et 2000)							

## - CARTE D'IDENTITE -

### > Données Démographiques

Population	54 621	soit 1,9 % de la population de l'Aquitaine
Evolution de la population	+ 0,03 %	+ 4,02 % pour l'Aquitaine
Densité	12,2 hab/km <sup>2</sup>	20,4 hab/km <sup>2</sup> en Aquitaine
Evolution due au mouvement naturel (1990-1999)	- 3,97 %	+ 0,09 % pour l'Aquitaine
Evolution due au mouvement migratoire (1990-1999)	+ 3,99 %	+ 3,94 % pour l'Aquitaine
Age Moyen	44,95 ans	41 ans pour l'Aquitaine
Indice de vieillissement	1,55 (1,42 en 1990)	1,12 pour l'Aquitaine
Part des moins de 20 ans	20,3 % (21,3 % en 1990)	22,2 % pour l'Aquitaine
Part des plus de 60 ans	31,5 % (30,3 % en 1990)	28,9 % pour l'Aquitaine



### > Services

Part des communes à faible niveau de services	68,8 %
Part des communes ayant un service postal	44,1 %
Taux des communes ayant au moins une classe	65,8 %
Taux de communes en RPI	42,3 %
Taux de communes ayant un collège	5,4 % soit 6 communes
Taux de communes ayant un lycée	2,7 % soit 3 communes

### > Emploi et Chômage

Population active	22 741	
Taux d'activité	48,9 %	32,8 % pour l'Aquitaine
Emplois publics/privés (en 1999)	27,3 % / 72,7 %	

### > Tourisme

Capacité d'hébergement	5 601 lits	
Nb d'hébergements par catégorie	Campings	2 787 soit 50 %
	Gîtes/Chambres d'hôtes	1 890 soit 34 %
	Hôtels	924 soit 16 %

## **AXE 1 : L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT**

### **Mesure 1 : Reconnaître et préserver l'espace**

**L**a forêt, tel un écrin, contient en son sein une diversité patrimoniale qui constitue le cadre de vie du Pays. Le patrimoine naturel (forêt de pin et de chênes, cours d'eau et forêts galeries, zones humides, étangs, lagunes...), architectural (fermes armagnacaises, bazadaises, landaises, églises et châteaux clémentins, bastides, petit patrimoine agricole...), paysager (airiaux, vignobles, clairières, prairies..) est une richesse pour le territoire, participe à son attractivité, et forge sa cohésion, par sa variété et ses caractéristiques particulières.

Sa valorisation, source de dynamisme, nécessite au préalable une bonne connaissance et reconnaissance de sa singularité afin de la faire partager et de mieux en tenir compte dans les choix d'aménagement et de développement du territoire. Le développement durable et équilibré du Pays ne pourra pas se faire sans une appropriation par chaque habitant de ces atouts naturels.

- *Identifier et s'accorder précisément sur les différentes composantes de notre patrimoine (forêt, milieux et sites naturels, airiaux, ressources en eau, patrimoine bâti...), et en reconnaître ses valeurs.*
- *Transmettre ces valeurs auprès des habitants, des élus, des acteurs économiques : «éducation» au territoire.*
- *Agir pour préserver les valeurs de l'espace.*

**1. Préserver les atouts patrimoniaux et naturels du Pays**

**2. Eviter l'uniformisation des paysages et du bâti**

**3. Favoriser l'embellissement et l'enrichissement des paysages naturels et bâtis**

## **Sous-mesure 1 : Stimuler et animer des démarches collectives**

### **Agir sur l'eau :**

L'eau a façonné le Paysage du Pays (les landes humides autrefois), elle a permis plus récemment l'implantation d'une agriculture fondée sur l'irrigation (grandes cultures), qui a modifié le paysage ; d'autres activités, la pisciculture, l'eau de source ont valorisé cette ressource. D'autres activités se sont développées sur les rivières.

L'eau est surtout à la base de la biodiversité du territoire qui est très fragile.

Faire partager entre tous les acteurs les enjeux d'une telle ressource est essentiel pour la préservation de cette ressource et des milieux qu'elle génère.

La démarche collective type SAGE, a été retenue dans la Charte du Parc Naturel Régional et dans celle du Pays.

Un premier SAGE est en œuvre sur le bassin versant des Leyre et est porté par le Parc.

Deux autres SAGE sont en projet sur les rivières qui bordent le Pays, le Ciron, au Nord, la Douze à l'Est.

Pour le CIRON, le syndicat du Ciron, porte un projet préalable au SAGE qui a reçu l'aval des partenaires.

Maître d'ouvrage : syndicats de rivière

Estimation prévisionnelle : 100 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Etat 20% : 20 000 euros

Région 20% : 20 000 euros

### **Agir sur la forêt :**

La forêt est le sceau du Pays. Forêt de production, privée à 90%, mais forêt ouverte, sa gestion est à la convergence de plusieurs enjeux liés à ses diverses fonctions, économiques, environnementales voire culturelles. Le Pays souhaite faciliter la pérennité des multi-usages liés à ses diverses fonctions et qui font la particularité de cette forêt.

Pour mettre en œuvre des démarches collectives, comme celle des Chartes Forestières, le Pays souhaite au préalable mener en partenariat avec le Conseil de Développement des études et une animation spécifique, pour en vérifier l'opportunité et l'échelle.

En outre une étude exhaustive de l'état de la desserte, préalable à un schéma sera engagée. Ce travail enrichira aussi la réflexion sur l'urbanisme mené à l'échelle du Pays

Estimation prévisionnelle : 60 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Etat 25% : 15 000 euros

Région 25% : 15 000 euros

Maître d'ouvrage : Pays/ Conseil de Développement

## **Sous-mesure 2 : Soutenir l'innovation et l'expérimentation en créant des dispositifs d'appui et en partageant des expériences innovantes**

### **Innover dans la préservation du patrimoine bâti :**

Le quartier de la lande, appelé l'airial, est la ressource patrimoniale identitaire du PAYS. Diffus sur l'ensemble du territoire, ces quartiers en sont la singularité. L'Ecomusée de Marquèze en est le symbole. Préserver ce patrimoine est un enjeu essentiel pour le Pays.

Le Pays et le Parc avec la Région dans le cadre du FRASA et avec Leader+ dans le cadre du FIAP ont conçu un dispositif pour inciter les propriétaires à réhabiliter ce patrimoine, dans le respect de ses caractéristiques architecturales et paysagères.

Démarré, ce dispositif doit se poursuivre jusqu'en 2006. Ces soutiens peuvent venir en complément des aides de l'OPAH, pour le territoire qui en bénéficie.

Il est prévu de soutenir une cinquantaine de nouveaux projets.

Ce dispositif s'accompagne d'une formation sur site des entreprises.

Estimation Prévisionnelle : 1 000 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Etat (pour mémoire, dans le cadre des OPAH)

Région (FRASA) 15% : 150 000 EUROS

Maître d'ouvrage : Pays/Parc

# **AXE 1 : L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT**

## **Mesure 2 : Adapter et maîtriser l'espace habité**

**L'**espace constitue un atout précieux pour le Pays, notamment à l'heure où l'on observe un mouvement de population, des centres urbains vers des périphéries de plus en plus éloignées. La situation géographique du Pays, au cœur de l'Aquitaine, à proximité d'agglomérations, va amener de nombreuses personnes à venir y vivre. De ce fait, le patrimoine bâti existant ne permettra pas d'accueillir l'ensemble des nouveaux habitants, vu le faible taux de vacance (7 % du parc total de logement, taux conforme à la moyenne française). De nouvelles constructions émergeront de terre beaucoup plus nombreuses que par le passé et transformeront inévitablement la physionomie des villages et des quartiers. Le futur paysage du Pays dépendra ainsi des choix architecturaux et urbanistiques qui seront faits dans les années à venir. Dans ce contexte, il est important d'être rigoureux et attentif aux modes d'occupations de l'espace afin d'éviter une banalisation et de garantir le respect des éléments caractéristiques de l'identité territoriale.

Pour éviter cet écueil, des démarches volontaristes et innovantes sont indispensables et prioritaires dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat. Elles devront également prendre en compte des contraintes liées à la dispersion spatiale de l'habitat qui induit en particulier des coûts de gestion élevés (création et entretien des réseaux...).

- *Mettre en place un type d'urbanisme original, respectant les réalités physiques et culturelles locales.*
- *Concevoir un type d'habitat mieux intégré, valorisant les ressources naturelles et patrimoniales du territoire.*

- 1. Accueillir de nouvelles populations**
- 2. Mieux planifier l'occupation de l'espace**
- 3. Accompagner le développement urbain des villages dans le respect des références architecturales et paysagères locales**

## **Sous-mesure 1 : Gérer de manière cohérente l'espace**

L'espace est l'atout le plus précieux du Pays. Il génère des convoitises parfois contradictoires. De même, la position centrale du Pays au cœur de l'Aquitaine, et la raréfaction du patrimoine bâti disponible, entraîne l'émergence de nouvelles constructions.

Confronté à ces évolutions, le Pays, qui est très en retard en matière d'urbanisme, veut se doter de dispositifs pour mieux gérer collectivement ces évolutions, se garantir contre la banalisation des constructions, et conserver une identité territoriale, qui en fait son attrait.

Un ensemble d'actions concrètes et complémentaires a été conçu pour mettre en œuvre cette nouvelle politique d'urbanisme à l'échelle du Pays.

- Doter le Pays de moyens appropriés

Création d'une mission urbanisme sur le Pays pour renforcer son ingénierie dans ce domaine, en liaison avec la mission paysage du PNRLG.

Cette mission, concrétisée par le recrutement d'un urbaniste aura pour vocation de coordonner et d'impulser les initiatives en matière d'urbanisme sur le territoire. Son premier travail sera de réaliser un livre blanc sur l'urbanisme.

Son financement s'intègre dans le financement de l'ingénierie du Pays.

Maître d'ouvrage : PAYS

- Doter le Pays et les collectivités d'outils de gestion collective de l'espace :

En complément au Livre blanc sur l'urbanisme, le Pays a décidé d'impulser la réalisation de chartes intercommunales d'urbanisme en vue d'enrichir le contenu des PLU et des cartes communales à partir d'une réflexion intercommunale. Cette méthode vise à harmoniser le contenu des outils de gestion d'urbanisme sur le Pays.

Afin de favoriser cette approche, gage d'une véritable cohérence, le Pays souhaite qu'une aide puisse être apportée aux chartes intercommunales et non pas seulement aux PLU et aux cartes communales.

L'objectif est de réaliser 4 chartes d'urbanisme et une trentaine de PLU ou de cartes communales, pour arriver à une couverture d'environ 70% du Pays en outils d'urbanisme, doublant ainsi cette couverture.

Estimation prévisionnelle : 620 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Etat 15% : 93 000 euros

Région 20%(uniquement sur charte) : 24 000 euros

Maître d'ouvrage : Pays, communautés de communes, communes

...

...

- Mieux aménager les centres bourgs :

Les bourgs du Pays participent de la qualité paysagère du Pays. Leurs aménagements doivent s'inscrire dans les orientations du Pays en matière d'urbanisme, si l'on veut conserver et valoriser l'identité territoriale dont ils sont porteurs.

Les partenaires financiers de ces projets, dont la Région au travers de son dispositif, privilégieront les communes dotées ou se dotant de documents d'urbanisme ou adhérentes à une charte d'urbanisme.

Une quinzaine de projets est prévue

Estimation prévisionnelle : 2 300 000 euros

Enveloppes Prévisionnelles :

Etat 20% : 460 000 euros

(intervention en fonction de la nature des projets (DGE, 1%, Amendes de police)

Région 7,8% : 180 000 euros

(dans le cadre de son règlement)

Maître d'ouvrage : communes

## **Sous-mesure 2 : Expérimenter et soutenir des projets pilotes**

### **Innover dans les modes de constructions :**

Le mode de construction participe du Paysage d'un territoire. Le Pays, confronté au développement de la construction, et souhaitant conserver des caractéristiques propres au bâti, veut se donner les moyens d'une meilleure maîtrise du mode et du type de construction sur son territoire. Le travail entrepris dans le livre blanc sur l'urbanisme et les chartes intercommunales doit permettre l'insertion dans les documents d'urbanisme de règles architecturales et paysagères caractéristiques.

Néanmoins ce travail doit être complété et accompagné par des études spécifiques confiées à des spécialistes. Deux types d'actions sont prévus :

- une démarche HQE : généraliser l'expérience menée sur le Parc à l'ensemble du Pays
- l'étude de nouvelles formes de construction et de lotissements dans le prolongement du livre blanc sur l'urbanisme, afin de mieux intégrer les nouvelles initiatives.

Le Pays s'appuiera entre autres sur le Conseil de Développement pour mener à bien ces actions.

Estimation prévisionnelle : 130 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Etat 20% : 26 000 euros

Région 20% : 26 000 euros

Maître d'ouvrage : Pays/Parc, communautés de communes, communes. Conseil de Développement

## **AXE 1 : L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT**

### **Mesure 3 : Organiser et qualifier l'espace économique**

**L**e Pays possède de nombreux atouts pour un entrepreneur : un vaste espace, une bonne desserte routière, un massif forestier de production, un patrimoine culturel et naturel riche, des hommes de qualité. Ainsi le Pays est susceptible d'accueillir de nouvelles entités économiques.

Toutefois, pour éviter des conflits entre les différents usagers de cet espace (habitants, autres acteurs économiques), il convient de préparer l'implantation de ces nouvelles entités, tout comme de s'assurer de la bonne intégration de leurs projets dans l'espace, au point de vue environnemental et paysager.

Quant aux projets de développement des entreprises installées sur le territoire (industrielles, forestières, agricoles...), le Pays s'engage à les appuyer dans leurs démarches qualitatives et environnementales.

- *Mieux insérer les activités économiques dans l'espace*
- *Mieux organiser et améliorer la desserte pour mieux mobiliser les ressources forestières*

- 1. Accueillir les entreprises dans un cadre adéquat et préservant l'environnement**
- 2. Mieux prévoir l'installation des entreprises**
- 3. Conserver une bonne accessibilité au massif forestier et rationaliser le réseau**

L'espace est un atout pour le développement économique du Pays ainsi que sa situation géographique. Ces atouts ont déjà été à l'origine d'initiatives spécifiques : grandes cultures, Centre de sélection avicole ( protection sanitaire), piscicultures, élevage poulet plein air, activités de pleine nature etc....

Mais il convient de ne pas le galvauder, en maîtrisant et en qualifiant des espaces d'accueil des nouvelles activités et en s'appuyant sur ces caractéristiques pour mieux valoriser des productions locales.

Deux types d'actions seront soutenus, celles liées aux infrastructures et celles liées aux produits et à leur meilleure valorisation.

### **Sous-mesure 1 : Concevoir des espaces d'accueil d'entreprises intégrant les valeurs du territoire**

#### **Mieux qualifier les espaces d'accueil d'entreprises :**

Les documents d'urbanisme intercommunaux en préparation traiteront de l'intégration des équipements d'accueil d'entreprises.

Des chartes qualité pourront venir compléter ce dispositif. Des soutiens seront apportés à l'élaboration des Chartes qualité qui pourront être à terme support à des actions de marketing territorial. 3 ou 4 sites sont envisagés pour se doter d'une charte.

Estimation prévisionnelle : 40 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Etat 25 % : 10 000 euros

Région 25 %: 10 000 euros

Maître d'ouvrage : Pays, communautés de communes

## **Sous-mesure 2 : Favoriser la mise en place d'actions collectives intégrant les valeurs du territoire**

### **Impulser et soutenir des démarches collectives de professionnels intégrant les valeurs du territoire :**

Des produits du territoire pourraient tirer un meilleur parti de l'image positive du Pays, comme espace naturel préservé.

A partir de démarches collectives de professionnels. Deux projets sont déjà identifiés, d'autres pourraient être engagés.

- Démarche attribution Marque Parc : intéresse la partie commune Parc/Pays où sont situés une grande partie des produits identitaires du Parc.

Cette démarche est citée pour mémoire et sera mise en œuvre en partenariat avec la mission économique du Pays.

Maître d'ouvrage : PNRLG

- Démarche AOC « Poulet du Marensin »

La Forêt de pin est le site emblématique de la production du poulet « Jaune des Landes » élevé en plein air. Le syndicat envisage d'engager une démarche préalable à une AOC dans les limites du Pays.

Maître d'ouvrage : syndicat du Poulet Jaune des Landes

- Autres démarches : produits du Pays

Maître d'ouvrage : Pays, Conseil de Développement, groupements professionnels

Estimation prévisionnelle : 150 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Etat 20% : 30 000 euros

Région 20% : 30 000 euros

### **Expérimenter le traitement et la valorisation des effluents et des déchets**

Le Pays souhaite encourager les initiatives dans ce domaine par le soutien aux études préalables. 2 ou 3 projets exemplaires sont envisagés.

Estimation prévisionnelle : 80 000 euros

Enveloppes prévisionnelles:

Etat 20 % : 16 000 euros

Région 20% : 16 000 euros

Maître d'ouvrage : Communautés de Communes, intercommunalités, groupements professionnels

## **AXE 2 : LES RESSOURCES DU TERRITOIRE BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE**

### **Mesure 1 : Rechercher pour développer**

Pour mémoire, cette action sera menée dans le cadre des projets s'inscrivant dans les politiques de droit commun.

### **Mesure 2 : Développer pour rééquilibrer**

**L**e développement d'activités économiques sur un territoire peut avoir deux sources : l'essor des entreprises existantes et l'implantation de nouvelles entreprises. Aussi, dans un objectif de développement économique local, l'action publique doit-elle se saisir simultanément de ces deux champs d'intervention. Dans le cadre du Pays des Landes de Gascogne, l'ensemble des actions de développement d'activités économiques sera orienté et organisé, de manière à contribuer pleinement au projet global de développement territorial. Dans une telle perspective, il ne s'agira donc pas d'accueillir ou de favoriser la croissance d'entreprises quelles qu'elles soient, mais bien de susciter l'installation ou le développement d'établissements dont le secteur d'activité et le positionnement géographique serviront au mieux le dessein collectif. Ainsi, selon le lieu, les actions seront dirigées spécifiquement vers des porteurs de projet agricole, sylvicole, industriel, commercial, touristique... ainsi que sur des produits ou services identifiés.

- *Favoriser le développement d'activités économiques (agricoles, sylvicoles, artisanales, commerciales, industrielles et touristiques) fondées sur la mise en valeur de ressources locales identifiées, déjà connues ou révélées lors des programmes de recherche et des expérimentations.*
- *Mettre en place des actions incitatives pour accueillir de nouvelles entreprises (actions adaptées à chaque secteur d'activité) correspondant aux besoins sectoriels et géographiques identifiés.*

- 1. Créer de nouveaux emplois**
- 2. Créer de nouvelles richesses**

La cohésion du territoire et du Pays vu son importance spatiale, équivalente à celle d'un département, nécessite un équilibre dans la répartition des activités. Cet équilibre passe à la fois par le développement limité et bien réparti d'espaces d'accueil d'entreprises, une conception homogène de ces espaces dans leur qualité environnementale et dans leur équipement de base, mais aussi par une action concertée de prospection à l'échelle du Pays, de transmission et de reprise d'entreprises.

### **Sous-mesure 3 : Mettre en œuvre une politique concertée d'accueil d'entreprises**

#### **Favoriser l'accueil d'entreprises :**

- Créer ou développer des espaces d'accueil d'entreprises structurants et intégrés, inscrits dans les schémas d'urbanisme et répondant soit à des demandes d'implantation soit à une stratégie précise.

4 projets communautaires :

Estimation prévisionnelle : 1 200 000 euros

Enveloppes prévisionnelles

Etat ( DDR) 30 % : 360 000 euros

Région 10% : 120 000 euros

Europe 20% : 240 000 euros

Maître d'ouvrage : Communautés de communes de Morcenx, de Pissos, du Gabardan, de Bazas ou de Captieux/Grignols

- Mettre en œuvre des démarches de prospection ciblée

Cette action sera mise en œuvre dans le cadre de l'ingénierie Pays et de son animation économique et sera menée en concertation avec le Conseil de Développement du Pays et sa commission économie.

Estimation prévisionnelle : pour mémoire

Maître d'ouvrage : Pays, Conseil de Développement

...

...

**Faciliter la transmission et la reprise d'entreprises :**

Caractérisé par un dense tissu de petites entreprises qui structurent son territoire, le Pays est attentif à leur maintien et soutient les initiatives favorisant leur développement et leur pérennité. Dans le cadre de la mission économique du Pays une attention particulière sera portée au problème de dissociation du patrimoine privé et du patrimoine lié à l'activité, facteur souvent de frein à la transmission. Le Pays mettra en œuvre une action pour anticiper sur cette difficulté, et mobilisera les collectivités qui peuvent faciliter la mise en œuvre de solutions (ex. ateliers).

- mise en œuvre des dispositifs RELAI et ATRAC sur le Pays
- partenariat avec l'ADASEA pour la reprise d'exploitations agricoles

Estimation prévisionnelle : 100 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Etat 30% : 30 000 euros

Région 30% : 30 000 euros

Maître d'ouvrage : Pays, Conseil de Développement

#### **Sous-mesure 4 : Former les ressources humaines du Pays, pour mieux les faire coïncider avec les besoins du tissu économique local**

Pour mémoire (politique de droit commun)

#### **Sous-mesure 5 : Engager des actions spécifiques pour conforter les activités porteuses d'enjeux particuliers pour le Pays**

Le tissu des entreprises artisanales et commerciales revêt un enjeu particulier pour le Pays, à la fois par le nombre, la répartition sur l'ensemble du territoire, l'impact en terme d'emploi, mais aussi le rôle de vitalité des centres bourgs que représentent ces entreprises.

Une ORAC a été engagée et sera étendue à l'ensemble du Pays, trois opérations urbaines sur les bourgs les plus importants compléteront ce dispositif (Morcenx déjà engagée, Labouheyre, Bazas), pour favoriser le développement de ces entreprises.

#### **Soutenir et développer les activités de proximité :**

- Mettre en œuvre les dispositifs :

ORAC : couvrir le Pays par l'extension de l'Orac en cours aux cantons de Labrit, Sore, Sabres, Morcenx, Pissos.

Estimation prévisionnelle :

Animation, études : 65 000 euros

Investissements : 800 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Animation, études

Etat : 12 000 euros

Région : 16 500 euros

Europe : 22 500 euros

Investissements :

Etat : 25 900 euros

Région : 25 000 euros

Europe : 78 000 euros

Maître d'ouvrage : Pays

Opérations Urbaines Collectives : achever celle de Morcenx (pour mémoire), en projet Labouheyre et Bazas.

Les deux nouveaux projets seront soutenus dans le cadre des dispositifs existants

Maître d'ouvrage : Pays, Communes (Morcenx, Labouheyre, Bazas)

## **AXE 2 : LES RESSOURCES DU TERRITOIRE BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE**

### **Mesure 3 : Accompagner pour fédérer**

**L**a plupart du temps, l'initiative économique est le fruit de démarches individuelles, isolées. Or, la promotion d'une politique de développement économique à l'échelle d'un territoire suppose au contraire l'existence d'un lien fort entre initiatives privées et publiques, et la présence d'une synergie entre les différents acteurs locaux. Aussi semble-t-il essentiel, afin de susciter une véritable dynamique de développement économique, fondée sur le partage de valeurs et d'objectifs propres au Pays, d'agir pour structurer des partenariats entre les entreprises et les élus locaux, entre les entreprises et les divers services administratifs, mais aussi entre les entreprises elles-mêmes (notamment de même secteur d'activité).

- *Améliorer et généraliser les services d'assistance technique et financière en direction des entreprises locales, quel que soit leur secteur d'activité.*
- *Assurer une mission structurée d'animation économique territoriale, s'appuyant sur les réseaux existant (d'entreprises ou de techniciens).*

***1. Accompagner le développement économique du territoire***

***2. Structurer les réseaux de développement économique***

## **Sous-mesure 1 : Enrichir et organiser l'offre de services aux entreprises, accompagner les démarches collectives de développement**

Lors des réflexions sur la Charte, les professionnels et notamment les chefs d'entreprises avaient mis l'accent sur la carence d'offre de proximité de services pour les entreprises sur le Pays, carence qu'ils jugeaient handicapante à la fois pour les entreprises existantes mais aussi pour l'attractivité économique du Pays.

Afin d'améliorer la situation le Pays propose de mettre en œuvre une démarche partenariale qui sera portée par la mission économique du Pays.

### **Structurer des services de proximité aux entreprises :**

- Doter le Pays d'une animation économique spécifique:

L'adoption de la Charte a conduit le Pays à préciser le rôle économique qui avait été tenu jusqu'alors par l'Airial. Cette mission, qui vise à mettre en œuvre les orientations de la Charte, laisse au Pays l'animation de terrain et confie aux partenaires par convention la mise en œuvre de dispositifs nécessitant des compétences particulières.

Les moyens humains sont intégrés dans la mission ingénierie Pays. Cette mission économique aura pour rôle notamment de conduire techniquement la conception et l'élaboration de certains services comme le Centre Economie Emploi Formation.

Estimation prévisionnelle : pour mémoire (inclus dans l'ingénierie)

Maître d'ouvrage : Pays

- Créer un Centre Economie Emploi Formation sur la partie girondine du Pays

Basé à Bazas, porté par les trois communautés de communes girondines du Pays, le Pays et le Club d'Entreprises du Sud-Gironde, ce centre aura pour vocation d'apporter un service de proximité aux entreprises du territoire, en fédérant dans un lieu des services et des compétences, mais aussi en concevant un programme d'actions répondant aux besoins particuliers des entreprises et des salariés du secteur.

Le démarrage du Centre est prévu pour 2005. Sa conception est en cours conduite sous l'égide du Pays et rassemble l'ensemble des partenaires de l'économie et de l'emploi.

Estimation prévisionnelle :

Investissement : 350 000 euros

Actions : 150 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Investissement :

Etat (DDR) 30% : 105 000 euros

Région 20% : 70 000 euros

Europe 20% : 70 000 euros

Actions :

Etat 30 % : 45 000 euros

Région 30% : 45 000 euros

Maître d'ouvrage : Communautés des Communes Bazas/ Captieux-Grignols/ Villandraut en association avec le Pays.

...

...

- Mettre en place des plates-formes techniques dans les centres de formation

Trois centres de formation professionnels existent sur le Pays. Ces centres doivent pouvoir jouer un rôle de développement local en favorisant l'initiative dans les entreprises locales, en mettant à leur disposition leur savoir-faire mais aussi en établissant avec elles des partenariats.

Une mission particulière de conception et de mise en œuvre de ces plates-formes techniques sera engagée.

Estimation prévisionnelle : 50 000 euros

Enveloppes prévisionnelles ;

Etat 25% : 12 500 euros

Région 50% : 25 000 euros

Maître d'ouvrage : Pays, centres de formation ( Morcenx, Bazas, Sabres)

#### **Soutenir la structuration de réseaux d' entreprises :**

La carence d'organisations professionnelles territoriales avait été constatée lors des travaux sur la Charte du Pays et relevée comme un handicap pour la dynamique économique du Pays. Une première initiative s'est développée en Sud-Gironde, fédérant déjà une cinquantaine d'entreprises, qui se sont structurées en association. Le Pays souhaite que cette initiative soit soutenue, puisse se développer, et essaimer sur le Pays.

- Aider au développement du Club d'entreprises Sud-Gironde

Estimation prévisionnelle : 50 000 euros

Enveloppes prévisionnelles

Etat 20% : 10 000 euros

Région 20% : 10 000 euros

Maître d'ouvrage : Club des entreprises du Sud Gironde

## **AXE 3 : LA PROXIMITE - MOYEN DE COHESION SOCIALE**

### **Mesure 1 : Optimiser l'offre de services pour atténuer les distances**

**C**orollaire de l'espace, les distances sont une caractéristique prégnante du territoire.

On parcourt facilement 15 à 20 km entre deux villages, ce qui rend encore plus aiguë la question de l'accès aux services. En outre, la faible densité de population pose le problème de la rentabilité des services aux personnes et le maintien des services publics, vu le faible nombre d'usagers. Pourtant, le Pays a besoin de l'ensemble des effectifs des services publics pour accompagner le projet territorial de reconquête.

Les outils génériques sont ainsi souvent difficiles à transposer. Il est donc nécessaire de les adapter aux contraintes du territoire, voire d'inventer des réponses inédites. Dans cette perspective, l'expérimentation, la mise en réseau, la mutualisation, le partenariat constructif, s'avèrent indispensables. Le décloisonnement des différents secteurs des services s'avère être une piste possible, à l'instar des multiples ruraux qui peuvent relayer certains services publics.

- *Travailler à un maillage du territoire pour enrichir l'offre de services dans un souci d'homogénéisation géographique.*
- *Aider à la mobilité des personnes pour une meilleure insertion à la vie sociale.*
- *Maintenir les emplois liés aux services publics : un moratoire sur l'emploi.*

**1. Faciliter la vie des habitants du Pays (accès aux services)**

**2. Rendre le territoire plus attractif**

**3. Conserver les emplois liés aux services publics sur le Pays pour éviter une fragilisation du tissu économique**

## **Sous-mesure 1 : Favoriser et accompagner des démarches collectives et partenariales**

Les services sont essentiels pour l'attractivité d'un territoire, mais aussi pour sa cohésion sociale. Le Pays malgré une configuration défavorable, faible population, population éparse, pas de ville centre, a su, par des initiatives collectives dans certains domaines comme pour les écoles, avec la création de RPI, maintenir une offre de service de proximité satisfaisante. Dans d'autres domaines, l'offre est déficiente, comme l'enfance, ou dans d'autres cas, comme la santé, le problème du maintien d'une offre de qualité est posé.

Le Pays a donc prévu de mener une action vigoureuse sur la création de nouveaux services, dans des domaines comme l'enfance, la jeunesse, la santé, de l'aide aux personnes, autant de domaines primordiaux pour l'avenir d'un territoire.

Le Pays s'est doté d'une ingénierie dans ce domaine et accompagne les intercommunalités pour mettre en œuvre des actions adaptées à ces problématiques.

### **Développer des services au public :**

#### **Pour la santé :**

A partir d'une étude et d'un travail à l'échelle du territoire avec les professionnels et les partenaires de la santé, le Pays a conçu un dispositif d'ensemble pour répondre au maintien d'une bonne offre de soins. Une des actions portées par les communautés de communes est la création de Maisons Médicales ou Maison de la Santé. 4 sont à l'étude, les projets les plus avancés sont ceux de Pissos et de Gabarret.

Créer quatre Maisons Médicales en partenariat avec les professionnels de la Santé (cantons de Pissos, Gabarret, Sore, Captieux)

Estimation prévisionnelle :

Investissement : 1 500 000 euros

Fonctionnement : 100 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Investissement :

Etat (DDR) 30% : 450 000 euros

Région 15% : 225 000 euros

Europe 15% : 225 000 euros

Fonctionnement

Etat (FAQSV) 50% : 50 000 euros

Maître d'Ouvrage : Pays (animation de la démarche), Communautés de Communes (équipements), Structures professionnelles (fonctionnement de l'outil)

...

...

### **Pour l'enfance et la jeunesse :**

Le Pays veut rattraper le retard dans ce domaine, malgré des expériences intéressantes. Avec l'appui de la CAF et de la Jeunesse et des Sports, le Pays veut généraliser une offre dans ce domaine sur tout le territoire, en privilégiant les approches intercommunales.

Trois types d'actions seront encouragés, la création d'équipements d'accueil pour les enfants et les jeunes, l'élaboration de programmes pluri-annuels dans le cadre des dispositifs spécifiques, et le renforcement d'équipements sportifs ou de loisirs sur les sites majeurs.

- Créer deux Maisons de l'Enfance :

Estimation prévisionnelle : 1 000 000 euros

Enveloppes prévisionnelles

Etat (DDR) 30% : 300 000 euros

Région 15% : 150 000 euros

Europe 15% : 150 000 euros

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de Captieux/ Grignols, autres EPCI

- Mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à l'échelle intercommunale: Contrat Temps Libre, Contrat Enfance

L'Etat (DDJS), accompagne cette politique et interviendra dans le cadre de ces dispositifs, la Région pourra intervenir en fonction de la nature des actions envisagées, principalement sur des équipements nécessaires à la mise en place des projets, exclusivement sur des projets inter-communaux.

Maître D'ouvrage : Communautés de Communes : Morcenx, Albret, Roquefort, Gabarret, Bazas

- Structurer une offre sportive sur le Pays :

En créant des équipements sportifs ayant une vocation territoriale diversifiant et améliorant la qualité de l'offre sportive pour les jeunes, situés :

sur les sites scolaires majeurs du Pays

sur les sites concentrant un potentiel d'utilisateurs significatifs, disposant d'une organisation sportive conséquente, et portant un projet jeunesse/Loisir

sur des zones en carence d'équipement

- o Aménagement d'une piste d'athlétisme à Morcenx (pour mémoire)

Maître d'ouvrage : commune de Morcenx

- o Réhabilitation de la salle des sports de Sabres

Maître d'ouvrage : commune de Sabres

...

...

o Modernisation de la Piscine municipale et création d'un mur à gauche à Bazas  
Maître d'ouvrage : commune de Bazas

o Création d'une salle des sports communautaire à Brocas  
Maître d'ouvrage : communauté des communes d'Albret  
Estimation prévisionnelle globale : 1 800 000 euros  
Enveloppes prévisionnelles globales :  
Etat 10% : 180 000 euros  
Région 20% : 360 000 euros

## **Sous-mesure 2 : Inciter à la recherche de solutions innovantes et expérimentales**

### **Expérimenter de nouveaux services :**

Certains services nécessiteront pour leur mise en œuvre une adaptation aux contraintes du territoire et une expérimentation préalable.

C'est notamment le cas dans le domaine de l'enfance, de l'aide aux personnes, du transport. Des projets fondés sur l'itinérance (ludothèque) transport à la carte, ou Maison de la solidarité sont envisagés.

Estimation prévisionnelle

Enveloppe prévisionnelle

L'Etat, et la Région s'engagent à étudier au cas par cas ses projets innovants.

Maître d'ouvrage : Communautés de communes

## **AXE 3 : LA PROXIMITE - MOYEN DE COHESION SOCIALE**

### **Mesure 2 : Oser une politique culturelle pour générer du lien social**

**L**a culture est au cœur de l'identification d'un territoire. Elle exprime les liens étroits établis entre une société et son environnement, au cours des siècles, symbolisés encore aujourd'hui par de nombreuses activités populaires pittoresques : courses landaises et novilladas, palombe, fête des bœufs gras et fête des vendanges, reconstitutions historiques..., mais aussi d'œuvres artistiques qui font la notoriété de ce Pays gascon, en particulier littéraires, écrites ou recueillies par Félix Arnaudin, François Mauriac et Bernard Manciet. Elle sert ainsi de cadre de référence et permet d'affirmer son appartenance à un territoire, à un lieu donné.

Toutefois, la culture n'est pas figée, elle est vivante et évolue avec les hommes. De la sorte, les sociétés accumulent des productions artistiques, conservent des habitudes, des savoir-faire (dont témoigne en particulier le patrimoine architectural, tel l'airial) mais aussi modifient et créent de nouvelles connaissances, source d'œuvres culturelles, à l'instar de la Compagnie Lubat.

Pour autant, la transmission du patrimoine culturel demeure un enjeu primordial pour caractériser le territoire, mieux le comprendre et favoriser l'émergence d'actes créatifs, tels les livres pour enfants des éditions du carnet de notes. En outre, il est nécessaire de partager le patrimoine culturel d'ici ou d'ailleurs pour plus de cohésion sociale. Des initiatives remarquables tentent ainsi cette expérience sous la forme de festivals : Musicalarue à Luxey, las hestejadas de las arts à Uzeste, les journées de Villandraut, l'émoi culturel à Roquefort ou à partir de lieux de diffusion tout au long de l'année à l'instar des 6 salles de cinéma du Pays.

Le Pays des Landes de Gascogne affirme ainsi que le droit à la culture pour l'ensemble du territoire est une exigence, avec une nécessité de qualité et d'égale accessibilité qui devra se traduire par la mise en place d'une véritable politique culturelle qui privilégie l'enfant et la jeunesse.

- *Le patrimoine culturel au cœur de l'identification du territoire.*
- *L'enfance et la jeunesse au centre du projet culturel.*
- *Un territoire mieux équilibré, plus équitable dans son offre culturelle.*

- 1. Pérenniser, améliorer ce qui existe en matière culturelle**
- 2. Proposer une offre culturelle la plus riche possible à la jeunesse**
- 3. Avoir un Pays vivant**

Pour le Pays des Landes de Gascogne, la culture a été l'un des éléments de sa forte cohésion sociale dans son histoire, elle doit le rester aussi pour l'avenir. Un certain nombre d'initiatives variées et remarquables participent déjà en partie de cette cohésion sociale. Mais elles ne s'inscrivent pas encore dans une véritable politique culturelle territoriale. Le droit à l'accès de tous à la culture qu'affirme le Pays, passe par une égale qualité et accessibilité notamment des enfants et des jeunes aux diverses pratiques culturelles et formes culturelles. Cette ambition passe par différentes étapes qui vont de la mise en place d'équipements facilitant les pratiques et la diffusion, fondé sur un projet territorial, mais aussi d'initiatives fédératrices à l'échelle du Pays, bases pour l'émergence d'une politique culturelle territoriale.

### **Sous-mesure 1 : Développer les pratiques en mutualisant les moyens et en répartissant les équipements sur le territoire de manière équilibrée**

Le Pays n'a pratiquement pas d'équipements dédiés exclusivement à la culture, sauf quelques salles de cinéma, et un certain nombre d'initiatives pâtissent de cette carence. Pour y remédier le Pays soutient les projets d'aménagement ou de construction d'équipements culturels fondés sur un projet territorial et répondant à des critères précis.

#### **Améliorer l'offre culturelle par la création d'équipements structurants :**

- Portés exclusivement par une intercommunalité sauf pour le cinéma, dans ce cas le projet sera validé par le CNC.
- Fondés sur un projet culturel territorial et durable, intégrant des acteurs et des prestataires professionnels et orientés prioritairement vers les enfants
- Dédiés exclusivement aux pratiques culturelles et répondant aux normes techniques fixées par l'administration
- Accompagnés d'un mode de fonctionnement précis (convention de mise à disposition...)

o Créer une salle de diffusion de spectacles vivants à Luxey :

S'appuyant sur la dynamique culturelle créée par « Musicalarue » (30 000 entrées au festival en 2003, et diffusion culturelle à l'année ), la communauté de communes d'Albret (cantons de Sore et de Labrit) construit un équipement dédié exclusivement aux pratiques culturelles et relayant sa politique culturelle. Son ouverture est prévue en 2005

Maître d'ouvrage : communauté de communes d'Albret

o Aménager ou rénover une salle de cinéma à Roquefort et à Labouheyre

L'étude pour la salle de Roquefort est réalisée et validée par le CNC, celle de Labouheyre est en cours.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Roquefort,  
Commune de Labouheyre

...

...

- o Créer une salle culturelle à Pissos  
Projet à l'étude s'appuie sur des initiatives théâtrales, une école de musique et le festival « cinémaginaction »  
Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Canton de Pissos

Estimation prévisionnelle globale : 2 000 000 euros

Enveloppes prévisionnelles globales :

Etat 20% : 400 000 euros

Région 20% : 400 000 euros

Europe 20% : 400 000 euros

### **Améliorer l'offre culturelle en aménageant des lieux de diffusion et d'animation culturelle référents pour l'identité du Pays**

L'idée est d'équiper des lieux à forte référence identitaire pour permettre l'accueil et la diffusion dans des conditions satisfaisantes, de spectacles culturels et ainsi créer un réseau de lieux de diffusion améliorant « l'irrigation » culturelle sur le Pays.

- Aménager et équiper les Cercles du Pays pour accueillir des spectacles (maximum 5 projets)

Lieu symbole de la solidarité humaine sur le Pays, les Cercles, aujourd'hui regroupés dans une fédération qui a pour vocation d'animer ses lieux, peuvent devenir des supports de diffusion permanente de la mémoire du Pays (expositions) mais aussi lieu d'accueil d'artistes.

Maître d'ouvrage : Fédération des cercles, cercles, communes

- Equiper des lieux patrimoniaux identitaires pour accueillir des spectacles (5 maximum)

Le Pays est riche de patrimoine naturel ou bâti caractéristique (sites naturels, bastides, églises désaffectées..) où l'expression artistique peut être mieux valorisée. Des équipements légers viendront permettre cet accueil.

Maître d'ouvrage : Communes, communautés de communes

Estimation prévisionnelle globale : 300 000 euros

Enveloppes prévisionnelles globales :

Etat 20% : 60 000 euros

Région 20% : 60 000 euros

## **Sous-mesure 2 : enrichir l'offre artistique**

### **Impulser et soutenir des démarches collectives inter-associatives et expérimentales d'offre de pratiques artistiques à l'échelle du Pays :**

La construction d'une politique culturelle à l'échelle du Pays passera par l'expérimentation d'initiatives fédératrices à partir de la mutualisation des compétences et des savoir-faire des acteurs culturels territoriaux, et par l'émergence d'un réseau d'acteurs. Le Pays privilégiera les actions en direction des enfants et des jeunes.

- Mettre en place des séjours culturels inter CLSH

Maître d'ouvrage : Pays, associations, communautés de communes

- Soutenir les initiatives collectives des cinémas ou des bibliothèques/ Médiathèques à l'échelle du Pays

Maître d'ouvrage : Pays, Associations

Estimation Prévisionnelle : 100 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Etat 20% : 20 000 euros

Région 20% : 20 000 euros

### **Sous-mesure 3 : rechercher, restituer et diffuser des savoirs, éduquer au territoire**

#### **Expérimenter des dispositifs culturels territoriaux :**

Afin de mieux structurer une politique culturelle le Pays étudiera la faisabilité de la mise en place de dispositifs culturels territoriaux (ex : Pays d'art et d'histoire..)

Maître d'ouvrage : Pays

Estimation prévisionnelle : 25 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Etat 30% : 7 500 euros

Région 30% : 7 500 euros

## **AXE 3 : LA PROXIMITE - MOYEN DE COHESION SOCIALE**

### **Mesure 3 : Créer du logement pour mieux accueillir**

**L'** enjeu démographique majeur, que s'est fixé le Pays, dans les dix ans à venir, ne pourra être atteint sans une politique dynamique de l'habitat, soucieuse de l'équilibre territorial et plus adaptée aux attentes de la population. Cette politique de l'habitat aura comme objectifs principaux, la création de plusieurs milliers de logements et un renforcement de l'offre de lots à bâtir.

Le déficit de logements (sociaux et classiques) et de terrains viabilisés, en effet, freinent actuellement l'installation des ménages. Le faible taux de création de logements neufs (deux fois moins que dans le département des Landes) en est le révélateur et ne permet pas de combler le retard du Pays en comparaison avec les moyennes départementales. En outre, nous constatons des déséquilibres territoriaux entre l'Ouest du Pays relativement bien doté en parc HLM et l'Est peu doté.

De ce fait, des actions volontaristes seront nécessaires pour à la fois accroître et diversifier l'offre par la création de logements nouveaux et la restauration du patrimoine vacant, sans oublier l'amélioration du parc de logements actuels.

- *Atteindre un parc de logements, en qualité, en quantité, en diversité, compatible avec l'enjeu démographique.*
- *Organiser la politique du logement à l'échelle territoriale.*

#### ***1. Accueillir de nouvelles populations tout en respectant l'identité patrimoniale du Pays***

L'enjeu démographique que s'est fixé le Pays, seule issue pour qu'il reste un espace de vie sociale, passe par une politique globale et dynamique de l'habitat sur l'ensemble de son territoire. Cette politique pour être maîtrisée, s'inscrit dans le prolongement de tout le travail conduit en matière d'urbanisme.

Sa réussite passera par la capacité du Pays à mobiliser tous les acteurs publics et privés pour améliorer de manière significative l'offre de logements qui à l'heure actuelle est largement déficitaire. Elle ne pourra pas se suffire dans la mobilisation de tous les outils existants. Une animation permanente et pérenne sera mise en œuvre par le Pays, elle s'accompagnera d'un dispositif territorial de suivi de l'offre et de la demande dans le cadre d'un observatoire territorial, et sera complétée par un PLH.

Un effort particulier sera fait sur le locatif dont la carence est importante, ainsi que sur l'offre tant sur sa qualité architecturale que sur celle de son confort.

### **Sous-mesure 1 : créer des logements locatifs, améliorer l'habitat existant et permettre un accès plus facile à la propriété**

#### **Améliorer et développer l'offre de logements**

- Mettre en œuvre des OPAH de revitalisation rurale avec un accent fort sur la vacance

L'OPAH sud-gironde (cantons de Bazas, Captieux, Grignols, Villandraut ) dont l'étude est réalisée, passe à la phase réalisation en 2004.

L'OPAH Roquefort/Villeneuve dont l'étude est en cours devrait entrer en phase réalisation soit au deuxième semestre 2004, soit début 2005.

Pour le Canton de Morcenx, l'étude préalable va démarrer en 2004.

Pour les cantons du cœur Haute lande une étude est envisagée en 2005.

L'objectif moyen annuel est de réhabiliter environ 250 logements, 150 en propriétaires occupants, 100 en propriétaires bailleurs.

Estimation prévisionnelle :

Etude, animation : 300 000 euros

Investissements

PO : 5 850 000 euros

PB : 9 000 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Animation

Etat 50% : 150 000 euros

Région 15% : 45 000 euros

Investissements

Etat

PO : 585 000 euros

PB : 2 700 000 euros

Région

PO (Conventionnés) : 300 000 euros

PB ( personnes âgées) : 150 000 euros

Maître d'ouvrage : Pays ou communautés de communes

...

...

- Soutenir la création de logements locatifs dans le patrimoine communal

Les communes ont fait un important effort pour pallier le déficit d'offre locative. En 2000 le parc communal du Pays représentait 7% de l'offre locative globale, avec près de 550 logements. Les communes soutenues par le Pays souhaitent poursuivre cet effort, notamment en accompagnement des OPAH et des actions de redynamisation des centres bourgs. Environ 70 projets ont été repérés, 35 en PALULOS, 35 en PLUS.

Estimation prévisionnelle : 3 600 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Etat (PALULOS ,PLUS..) : 270 000 euros

Région (20%) : 720 000 euros

Maître d'ouvrage : Communes

**Sous-mesure 2 : mettre en place des services liés à la politique du logement et soutenir des actions pilotes**

**Pérenniser une assistance technique Habitat à l'échelle du Pays**

(animation, assistance aux propriétaires, études)

Maître d'ouvrage : Pays

**Créer un observatoire de l'habitat et réaliser un PLH**

Maître d'ouvrage : Pays

**Etudier la faisabilité d'un organisme local de production de logements**

Maître d'ouvrage : Pays

Estimation prévisionnelle globale : 90 000 euros.

Enveloppes prévisionnelles :

Etat 50% : 45 000 euros

Région 30% : 18 000 euros

## **AXE 3 : LA PROXIMITE - MOYEN DE COHESION SOCIALE**

### **Mesure 4 : Faciliter l'utilisation des TIC comme moyen de cohésion et de développement du Pays**

**L**e Pays est conscient de l'enjeu que représentent l'accès et la maîtrise des T.I.C pour le développement et la cohésion de son territoire, tellement ces technologies interviennent de plus en plus dans la vie quotidienne des habitants et des entreprises. Permettre de bonnes conditions d'accès et d'utilisation est indispensable aujourd'hui pour tout territoire qui affiche une ambition de développement.

Dans le cas du Pays des Landes de Gascogne, ces technologies sont un bon moyen d'une part, de mieux l'organiser, tant les distances constituent un facteur handicapant, et d'autre part, de diversifier ses activités. Car, elles sont aussi facteur d'initiatives économiques. Faute d'investissements des opérateurs en télécommunications, pour irriguer le Pays ou rechercher des solutions alternatives afin de rendre accessible le haut débit, les entreprises de la net économie ne s'installeront pas sur le Pays, malgré toute son attractivité. Seul l'Est du Pays bénéficiera du haut débit grâce à la voie à grand gabarit (voie de l'Airbus A 380) qui desservira Bazas, Cudos, Bernos-Beaulac, Captieux, Escaudes, Giscos, Maillas, Losse, Herré et Gabarret. Par conséquent, le Pays souhaite engager une politique volontariste et cohérente dans ce domaine pour éviter un déséquilibre territorial. Cette politique visera à définir les conditions d'accès les plus favorables au haut débit pour le territoire et les moyens à mettre en œuvre pour en favoriser l'usage par ses habitants, bases préalables à l'émergence d'un « Pays numérique ». Cette démarche s'appuiera sur les politiques publiques de l'Etat, de la Région, des Départements, dans ce domaine.

L'étude d'un schéma déterminera au préalable la politique du Pays en la matière.

- *Equiper le territoire en infrastructures pour les T.I.C*
- *Favoriser l'usage des T.I.C par les habitants et les acteurs du Pays comme moyen de connaissance et d'échange, et de renforcement de la cohésion territoriale*

***1. Permettre aux habitants et entreprises du territoire d'avoir accès aux technologies de l'information et de la communication pour éviter une fracture numérique et avoir le potentiel nécessaire pour répondre aux exigences de l'économie de demain***

**Sous-mesure 1 : Equiper le territoire en infrastructures pour les T.I.C**

**Etude d'un schéma de développement des TIC sur le Pays**

Maître d'ouvrage : Pays

Mise en œuvre du Schéma :

Maître d'ouvrage : Pays, communautés de communes

L'Etat et la Région s'engagent à soutenir le Schéma et les actions qui en découleront et qui rentreront dans les objectifs de leur politique spécifique.

**Sous-mesure 2 : Sensibiliser, informer, former et assister la population et les acteurs locaux, coordonner les activités**

**Mettre en œuvre le schéma :**

Deux types de projets dont leur développement seront étudiés dans le cadre du schéma, sont identifiés seront des tests à l'appropriation de ces nouveaux outils par les acteurs locaux  
Expérimenter un pôle de télé-formation à Morcenx

Maître d'ouvrage : Communautés de communes du Pays de Morcenx en partenariat avec l'INSUP

**Créer des médiathèques**

Après celle de Morcenx, qui est un exemple, un nouveau projet est envisagé. Il complétera l'offre déjà en place avec les AMI (ateliers Multi-service informatique) dans les Landes, et le réseau des bibliothèques équipées d'informatiques.

Maître d'ouvrage : communautés de communes

Estimation prévisionnelle : 700 000 euros

Enveloppes prévisionnelles :

Etat 20% : 140 000 euros

Région 20% : 140 000 euros

## - EVALUATION -

### « Une évaluation au service du projet territorial »

#### **Préambule :**

Le Contrat de Pays (2004-2006) et le programme d'actions qui en découle, participent à la réalisation des objectifs de la Charte.

Celle-ci ne pourra être que partielle, car ne s'appliquera que sur les trois ans du contrat, alors que la Charte fixe des objectifs à l'horizon d'une décennie.

Néanmoins le Contrat, par les actions concrètes qu'il engage, illustre la capacité des acteurs du territoire à intégrer les objectifs de la Charte, et donne une mesure de cette intégration.

De la réussite de ce premier Contrat découlera la réussite de la mise en œuvre de la Charte et de la pérennité du Pays.

C'est pourquoi le Pays attache une grande importance à l'évaluation du contrat qui doit permettre à la fois de mesurer l'impact de son action mais aussi le bien fondé des objectifs majeurs inscrits dans la Charte.

#### **Méthode :**

Il est essentiel de rappeler et de tenir compte de l'objectif central de la Charte du Pays, à savoir, le développement démographique. Chaque orientation de la Charte doit y concourir.

Mais la nature des actions qu'induit cet objectif, ne doit pas aller à l'encontre de l'atout essentiel du territoire que sont l'espace et sa qualité.

C'est pourquoi l'évaluation, qui sera réalisée par un cabinet extérieur à l'issue du Contrat, devra tout autant s'attacher à mesurer l'impact des actions sur la dynamique démographique, que leur impact sur le milieu.

Cette analyse se fera en regard du cadre fixé dans la Charte, qui peut être résumé ainsi :

- s'appuyer sur les valeurs du territoire
- respecter ses valeurs
- valoriser les ressources du territoire
- rééquilibrer le territoire
- renforcer la cohésion sociale

Elle s'appuiera aussi sur les objectifs quantifiés dans le contrat notamment dans le domaine de l'habitat et l'urbanisme (logements, outils d'urbanisme, lotissements..), des services aux personnes (nature et répartition), du développement et de maintien des activités (infrastructures, accueil d'activités nouvelles, organisation professionnelle locale).

Cette évaluation sera aussi enrichie par les bilans plus sectoriels de divers dispositifs ou procédures (Leader+, ORAC, OPAH..)

...

...

Comme cela a été fait pour la réflexion sur la Charte, le Conseil de Développement du Pays des Landes Gascogne sera étroitement associé à cette évaluation, notamment pour connaître l'avis des acteurs locaux sur la mise en œuvre de la Charte.

En outre pour affiner la méthodologie qu'il mettra en œuvre pour cette évaluation, le Pays utilisera les préconisations du groupe de réflexion animée par le Centre de Ressources Régional, Pays et Quartier d'Aquitaine sur le thème de l'évaluation.

Enfin, l'observatoire territorial que le Pays est en train de créer, pour à partir d'indicateurs mis à jour régulièrement, suivre les évolutions essentielles de son territoire, sera au service de l'évaluation.

**Conclusion :**

Le territoire du Pays des Landes de Gascogne est en pleine évolution et va subir dans les dix prochaines années des transformations qui vont avoir un impact majeur comme le montre diagnostic préalable à la Charte. De leur maîtrise va dépendre l'avenir de ce territoire en terme identitaire et donc de cadre de vie. Pour les responsables du Pays, l'évaluation se doit d'être un outil de mesure de cet enjeu.

## - TABLEAUX DE FINANCEMENTS RECAPITULATIFS -

### AXE 1 : L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT

Opération	Maître d'ouvrage	Estimation prévisionnelle	Financement					
			Europe		Etat		Region	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
SAGE : Ciron, Douze	Syndicats de rivière	100 000			20%	20 000	20%	20 000
Etudes (charte, desserte)	Pays / Conseil de Développement	60 000			25%	15 000	25%	15 000
Réhabilitation du patrimoine bâti (airia)	Pays / Parc	1 000 000					15%	150 000
Mission urbanisme	Pays	pour mémoire						
Outils urbanisme (chartes, PLU, CC)	Pays / Communautés de Communes, Communes	620 000			15%	93 000	20%	24 000
Aménagement de centres-bourgs	Communes	2 300 000			20%	460 000	7,8%	180 000
Etudes, animation (HQE, constructions...)	Pays / Parc, Communautés de Communes, Communes, Conseil de Développement	130 000			20%	26 000	20%	26 000
Chartes qualité pour l'accueil d'entreprises	Pays, Communautés de Communes	40 000			25%	10 000	25%	10 000
Marque Parc	PNRLG	pour mémoire						
Démarche valorisation produits Pays	Pays, Conseil de Développement, groupements professionnels	150 000			20%	30 000	20%	30 000
Projets de traitement et de valorisation des effluents et des déchets	Communautés de Communes, intercommunales, groupements professionnels	80 000			20%	16 000	20%	16 000
<b>Sous-total AXE 1</b>		<b>4 480 000</b>				<b>670 000</b>		<b>471 000</b>

### AXE 2 : LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

Opération	Maître d'ouvrage	Estimation prévisionnelle	Financement					
			Europe		Etat		Region	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Espaces accueil d'entreprises	Communautés de communes de Morcenx, de Pissos, du Gobardan, de Bazas ou de Caplieux/Grignols	1 200 000	20%	240 000	30%	360 000	10%	120 000
Mettre en œuvre des démarches de prospection ciblée	Pays, Conseil de Développement	pour mémoire						
Transmissions reprises (RELAI, ATRAC...)	Pays, Conseil de Développement	100 000			30%	30 000	30%	30 000
Dispositif ORAC (animation, études)	Pays	65 000			19%	12 000	25%	16 500
Dispositif ORAC (investissements)	Pays	800 000	10%	78 000	3%	25 500	3%	25 000
Opérations Urbaines Collectives	Pays, Communes (Morcenx, Labouheyre, Bazas)	pour mémoire						
Créer un Centre Economie Emploi Formation (Investissement)	Communautés de Communes de Bazas/	350 000	20%	70 000	30%	105 000	20%	70 000
Créer un Centre Economie Emploi Formation (Actions)	Caplieux-Grignols/ Vilandraut ; Pays	150 000			30%	45 000	30%	45 000
Plateaux-formes techniques	Pays, centres de formation (Morcenx, Bazas, Sabres)	50 000			25%	12 500	50%	25 000
Soutenir le Club d'entreprises Sud-Gironde	Club des entreprises du Sud Gironde	50 000			20%	10 000	20%	10 000
<b>Sous-total AXE 2</b>		<b>2 765 000</b>		<b>388 000</b>		<b>660 400</b>		<b>341 500</b>

AXE 3 : LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

Opération	Maître d'ouvrage	Estimation prévisionnelle	Financement					
			Europe		Etat		Région	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Création de 4 maisons médicales : Investissement	CC de Pissos, Albret, Captieux-Gingrols, Gabardan	1 500 000	15%	225 000	30%	450 000	15%	225 000
Financement	Associations entreprises	100 000			30%	30 000		
Création de 2 Maisons de l'Enfance	CC de Captieux/ Gingrols, autres FPC	1 000 000	15%	150 000	30%	300 000	15%	150 000
Contrat Temps Libre , Contrat Enfance	CC : Morcenx, Albret, Roquefort, Gabardan, Bazadais	pour mémoire						
Création d'équipements sportifs	CC d'Albret, Communes : Sabres, Sazes, Morcenx	1 800 000			10%	180 000	20%	360 000
Expérimenter de nouveaux services : enfance, aide aux personnes, transport	Communautés de Communes	pour mémoire						
Création de salles culturelles	CC Albret, Roquefort, Pissos, Commune Labouhye	2 000 000	20%	400 000	20%	400 000	20%	400 000
Equiper de lieux culturels identitaires (Cercles...)	Communes, CC, Cercles	300 000			20%	60 000	20%	60 000
Soutenir des initiatives collectives culturelles	Pays, Associations, CC	100 000			20%	20 000	20%	20 000
Expérimenter des dispositifs culturels territoriaux	Pays	25 000			30%	7 500	30%	7 500
OPAH (étude, animation)	Pays ou communautés de communes	300 000			50%	150 000	15%	45 000
OPAH (investissements PC)	Pays ou communautés de communes	5 850 000			10%	585 000	5%	292 500
OPAH (investissements PB)	Pays ou communautés de communes	9 000 000			30%	2 700 000	2%	180 000
Création de logements locaux communaux	Communes	3 600 000			7,5%	270 000	20%	720 000
Etudes, assistance technique (observatoire, PUH...)	Pays	50 000			50	45 000	30%	15 000
Etude d'un schéma TIC sur le Pays	Pays							
Mise en œuvre du Schéma	Pays, communautés de communes	pour mémoire						
Telediffusion, médiathèque	Communautés de communes	700 000			20	140 000	20%	140 000
<b>Sous-total AXE 3</b>		<b>26 365 000</b>		<b>775 000</b>		<b>5 357 500</b>		<b>2 595 500</b>
<b>TOTAL GENERAL PREVISIONNEL</b>		<b>33 610 000</b>		<b>1 163 000</b>		<b>6 627 900</b>		<b>3 408 000</b>

-	Estimation prévisionnelle	Financement		
		Europe	Etat	Région
Sous-total AXE 1	4 480 000	-	670 000	471 000
Sous-total AXE 2	2 765 000	388 000	600 400	341 500
Sous-total AXE 3	26 365 000	775 000	5 357 500	2 595 500
<b>TOTAL</b>	<b>33 610 000</b>	<b>1 163 000</b>	<b>6 627 900</b>	<b>3 408 000</b>

**- ANNEXES -**

## - CONVENTION PARC NATUREL DES LANDES DE GASCOGNE / PAYS -



RECUE  
05-10-02  
PREF

Convention d'application entre  
le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne  
et le GIP de Développement local du Pays des Landes de Gascogne

### Exposé des motifs

#### Une histoire et un territoire en commun

En 1970, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne a été créé sur le bassin versant de la Leyre, comme mode de réponse à la dévitalisation que subissait ce territoire. Quelques années plus tard, sur un espace plus vaste au cœur du massif forestier aquitain n'intégrant pas la totalité du territoire du Parc, des acteurs locaux se mobilisaient pour lutter contre cette désertification et créaient en 1980 l'AIIRIAL (association de développement local). Le Parc qui avait aussi contribué à la création de cette association est membre de l'AIIRIAL et les deux organismes ont oeuvré ensemble pour construire une culture commune de développement.

Depuis 1999, l'AIIRIAL, structure porteuse du Pays en partenariat avec le Parc Naturel Régional, prépare la naissance du Pays. Aux logiques qui avaient conduit à l'émergence de périmètres distincts entre le Parc (le bassin versant de la Leyre, entité physique) et l'AIIRIAL (le massif landais en voie de désertification) succède la logique de périmètre du Pays qui s'appuie sur un bassin de vie présentant une cohésion spatiale, paysagère, culturelle, économique et sociale. Par conséquent, le Parc et le Pays, même s'ils présentent sur une partie de leur espace des similitudes et compte tenu des dispositions légales, n'ont pas pu harmoniser leur périmètre.

Sur les 41 communes qui composent le Parc Naturel Régional (20 de la Gironde et 21 des Landes), 24 appartiennent aussi au Pays des Landes de Gascogne. Ces communes présentent les mêmes caractéristiques physiques et socio-économiques que les autres communes du Pays des Landes de Gascogne qui s'étend quant à lui sur 111 communes (37 de la Gironde et 74 des Landes)

#### Des objectifs communs aux deux chartes de territoire

➤ Au même titre que les 39 autres Parcs Naturels Régionaux de France, conformément à la loi du 8 janvier 1993 et à son décret d'application du 1<sup>er</sup> septembre 1994, Le Parc a pour vocation et orientations :

- « de protéger le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages », en s'attachant à maintenir la diversité biologique des milieux, à préserver et valoriser les ressources ou les sites les plus remarquables et les plus fragiles,

Maison du Parc - 33, route de Bayonne - 33830 BELIN-BELIET  
Téléphone : 05 57 71 99 99 - Télécopie : 05 56 88 42 72  
Site internet : [www.parc-landes-de-gascogne.fr](http://www.parc-landes-de-gascogne.fr)  
e-mail : [info@parc-landes-de-gascogne.fr](mailto:info@parc-landes-de-gascogne.fr)

Armoique  
Avenas  
Baillou des Voges  
Bielle  
Briès  
Boucles de la Seine Nantaise  
Carnegie  
Caps et Massif d'Opale  
Caussez du Quercy  
Châtreaux  
Cosa  
Forêt d'Orient  
Gâtines Françaises  
Grands Caussez  
Guyane  
Haut Jura  
Haut Languelec  
La Vallée de Chevreuse  
Landes de Gascogne  
Lirados-Fort  
Loire-Anjou-Toussaine  
Lorraine  
Lubéron  
Masse du Cotentin et du Bessin  
Mauricie  
Massif des Bauges  
Montagne de Reims  
Monts d'Ardèche  
Morvan  
Normandie-Maine  
Perche  
Périgord-Limousin  
Plat  
Quercy  
Scaupe-Écrou  
Verdon  
Vézère  
Viviers d'Auvergne  
Vosges du Nord

- « de contribuer à l'aménagement du territoire »,
- « de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie », en soutenant l'économie locale et en valorisant le territoire et ses ressources naturelles et humaines, notamment par le développement d'un tourisme de qualité,
- « d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public », en proposant des outils permettant une meilleure sensibilisation à l'environnement,
- « de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche ».

La Charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (approuvée par décret le 17 juillet 2000), traduit le projet de territoire destiné à assurer durablement la protection et la gestion du patrimoine ainsi que le développement économique et social. Il s'articule autour des thématiques suivantes précisées dans le projet du Parc "L'Action du Parc sur son Territoire" pour les prochaines années :

- préserver et valoriser les ressources et les milieux naturels du territoire,
  - habiter un espace vivant et de qualité,
  - promouvoir un développement durable des activités économiques et touristiques,
  - conserver et valoriser le patrimoine culturel du territoire,
  - promouvoir un développement culturel de qualité,
  - éduquer à l'environnement et au territoire.
- Le Pays des Landes de Gascogne, territoire de projet, conformément à la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT du 25 juin 1999) et à l'article 10 du décret d'application n° 2002-909 du 19 septembre 2000, a orienté sa Charte autour de quatre axes principaux :
- l'espace : enjeu et fondement du développement,
  - les ressources du territoire : base d'une économie riche et diversifiée,
  - la proximité : moyen de cohésion sociale,
  - la coopération : méthode pour la mise en œuvre de la Charte
- dans une perspective de reconquête démographique pour assurer un équilibre socio-économique durable de son territoire.

#### **Le souci de renforcer un partenariat au service du territoire**

Fort du partenariat acquis au fil du temps, la complémentarité des projets au service du développement territorial, les enjeux similaires de gestion de l'espace et de renforcement d'attractivité territoriale, le P.N.R.L.G et le Pays souhaitent dans le cadre des dispositions légales en la matière sur leur territoire commun :

- renforcer la cohérence des actions mises en œuvre;
- mutualiser les moyens;
- renforcer à travers ces deux structures les services apportés aux habitants.

**En conséquence de quoi :**

- compte tenu de la superposition partielle des périmètres des deux territoires;
- compte tenu de l'histoire commune de ces deux territoires;
- en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur :
  - Loi LCADDT du 25 juin 1999 modifiée par la loi n° 2003-590 du 20 juillet 2003 ( article 95 portant sur le rôle de coordination et de cohérence du parc )
  - décret n° 2002-909 du 19 septembre 2000 ( article 10 )
- vu l'élaboration en étroite collaboration de la charte du Pays par l'AIRIAL et le PNRLG voulue dès l'origine et poursuivie aujourd'hui,
- vu l'intégration des orientations de la charte du Parc tout au long de l'élaboration de celle du Pays,
- vu la compatibilité de la charte du Pays avec celle du Parc;
- vu les objectifs de développement durable des deux chartes,
- vu les dispositions d'animation des chartes respectives,
- vu l'arrêté de création du Groupement d'intérêt public de développement local du Pays des Landes de Gascogne du 20 Mai 2003,
- vu la convention d'application de la charte du Parc passée avec l'Etat le 19 avril 2001.

*Pour mieux affirmer leur partenariat, leur efficacité et leur complémentarité, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et le Pays des Landes de Gascogne, conviennent des dispositions définies ci-après*

*Entre d'une part,*

**Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional, représenté par son *Président, Monsieur Dominique COUTIERE***

*Et d'autre part,*

**Le GIP de Développement local du Pays des Landes de Gascogne, représenté par son *Vice-Président, Monsieur Jean PERINGUEY***

*Il est convenu ce qui suit au regard des orientations exprimées dans leurs Chartes respectives, d'une répartition de leurs rôles et de leurs missions garantissant la cohérence de leurs actions dans l'objectif d'un développement durable sur leur territoire commun.*

**Article 1 - Dispositions d'une coopération renforcée**

Les cosignataires développent des missions sur le territoire commun dont la cohérence et la coordination est assurée par le parc sur la base des disposition de la loi 2003/590 du 3 juillet dernier.

Afin de renforcer éventuellement à l'avenir l'efficacité du Parc Naturel Régional et du Pays au service des habitants de leur territoire, autant que de besoin, et pour autant que les deux parties l'estiment nécessaires, ils pourront développer des actions sur le territoire de l'une ou de l'autre, dès lors qu'elles relèveront de leur mission gérée. Les parties s'engagent mutuellement à se concerter, afin de définir les modalités de leur mise en œuvre en tenant compte des objectifs poursuivis, des dispositions en vigueur et des moyens nécessaires qui seront définis. Ces dispositions feront l'objet d'avenants particuliers annexés à la présente.

Un observatoire territorial avec centre de ressources associé commun aux deux parties constituera le premier acte de cette coopération renforcée qui permettra de suivre son exécution et de procéder aux évaluations régulières des politiques mises en œuvre.

Les dispositions en cours pour la gestion des crédits européens « leader+ » sont maintenues.

#### Article 2 - Territoire concerné

Ces dispositions s'appliquent aux communes ou aux groupements de communes qui appartiennent simultanément au territoire du Parc Naturel Régional et au périmètre du Pays des Landes de Gascogne :

Communautés de Communes	Communes concernées
CDC du Canton de Villandraut	Bourdieys, Lucmau
CDC des Cantons Caprieux - Grignols	Caprieux
CDC de la Haute-Lande	Commensacq, Labouheyre, Luglon, Sabres, Trensacq,*
CDC du Canton Pissos	Belhade, Mano, Moustey, Pissos, Sagnac et Muret
CDC du Pays d'Albret	Bencas, Garein, Vert, Le Sen, Labrit, Luxey, Callen, Sore, Argelouse
CDC du Canton de Roquefort	Lencouacq

\*Commune de Solférimo : n'appartient à aucune communauté de communes.

#### Article 3- Adhésion du Parc au GIP DL du Pays des landes de Gascogne

Le Parc adhère au Pays et désigne deux membres du Syndicat Mixte pour le représenter.

#### Article 4 - Répartition des missions sur le territoire commun

Pour mieux harmoniser les thématiques, les compétences et les moyens de chacun, la répartition territoriale des missions s'effectue sur le territoire commun selon les dispositions suivantes :

MISSIONS	ANIMATION DE LA MISSION	OBSERVATIONS
Développement économique	Pays	Parc : cohérence et coordination des missions au titre du Pays
Développement touristique	Parc	Dans le cadre d'un contrat de Pôle touristique Parc/Pays
Patrimoine naturel et ressources naturelles	Parc	
Développement culturel	Parc	Convention Parc / IDDAC et relations avec le Conseil Général des Landes
Patrimoine culturel et muséographie	Parc	
Habitat, Urbanisme, Paysage et Cadre de vie	Parc	Parc : cohérence et coordination des missions au titre du Pays dans le cadre d'un « tandem cohérent » entre le paysagiste Parc et l'urbaniste du Pays
TIC	Pays	Parc : cohérence et coordination des missions au titre du Pays
Services de proximité - publics - aux familles - Affaires de santé	Pays	Parc : cohérence et coordination des missions au titre du Pays
Connaissance des territoires et éducation au territoire	Parc	
Rôle territorial des équipements ethnographie, conseils muséographiques, restauration du patrimoine, paysage	Parc	

Dispositions particulières :

**- Urbanisme / Habitat / Cadre de vie / Paysage :**

Le Paysagiste du Parc et l'Urbaniste du Pays assisté des chargés de mission assurant des actions ponctuelles (Haute Qualité Environnementale pour le Parc, habitat cadre de vie pour le Pays etc.) formeront une équipe complémentaire et cohérente.

L'urbaniste du Pays et les autres chargés de mission ou acteurs d'animation du territoire en matière d'urbanisme devront mettre en œuvre les dispositions de la Charte du Parc et notamment les éléments de compatibilité à intégrer dans l'élaboration des actes et documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

### • Développement culturel

L'équipe d'animation du Parc assurera le pilotage du « Comité de suivi » institué pour la mise en œuvre de la convention passée entre le Parc et l'JJDDAC ainsi que les relations avec le CG 40.

### - Autres missions d'animation relevant de chaque cosignataire

- Développées par chaque partie elles recouvrent principalement :
  - la communication ;
  - l'animation des territoires ;
  - la sensibilisation et la formation des acteurs d'animation du territoire ;
  - la mise en œuvre des projets de territoire,
  - les TIC etc.....
- Leur mise en œuvre se fera selon les objectifs suivants :
  - cohérence et coordination du Parc sur le territoire commun;
  - coopération permanente recherchée sur des projets ponctuels communs ayant une incidence territoriale croisée ;
  - expertise croisée de l'une ou l'autre des parties en fonction de ses compétences et moyens.

Afin de permettre au Parc la mise en œuvre de ses actions propre sur ce territoire et sa mission de cohérence et de coordination , il contractualisera avec les communautés de communes et EPCI concernés.

### Article 5 - Dispositions financières.

Pour la mise en œuvre des présentes , les moyens existants et créés seront utilisés sans contreparties financières.

### Article 6 - Modalités techniques de mise en œuvre

Un comité technique regroupant les techniciens des deux structures, sous la direction commune de leurs responsables, assurera la mise en œuvre opérationnelle des dispositions de la présente et de toutes les actions qui en découlent.

Il pourra être élargi aux techniciens des communes membres du Parc et des communautés de communes concernées en cas de besoin .

Sur le territoire commun, le groupe technique d'animation prévu dans la charte du Pays , organisera son fonctionnement afin de veiller au respect des éléments de cohérence et la coordination assuré par le Parc .

De plus, les parties s'engagent réciproquement à s'associer pour les travaux suivants :

- élaboration et révision des chartes de territoire respectives ;
- préparation des programmes d'action respectifs ;
- participation à des groupes de travail thématiques ou transversaux qui s'avèreraient nécessaires.

NEOULE  
2003

**Article 7 - Durée / Révision**

La durée de la présente convention est prévue jusqu'au renouvellement de leur Charte respective. A cette occasion, la reconduction de la présente convention fera alors l'objet d'une nouvelle concertation puis, si nécessaire, d'une nouvelle convention.

Toutefois, si auparavant, des besoins d'adaptation se révélaient nécessaires, il conviendrait de procéder par avenant, établi en accord par les parties co-signataires de la présente. En cas de litige, le Tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Belin-Béliet, le 22 septembre 2003 en deux exemplaires

*Pour le GIPDL du Pays des Landes de Gascogne  
Le Vice Président*



*Jean PERINGUEY*

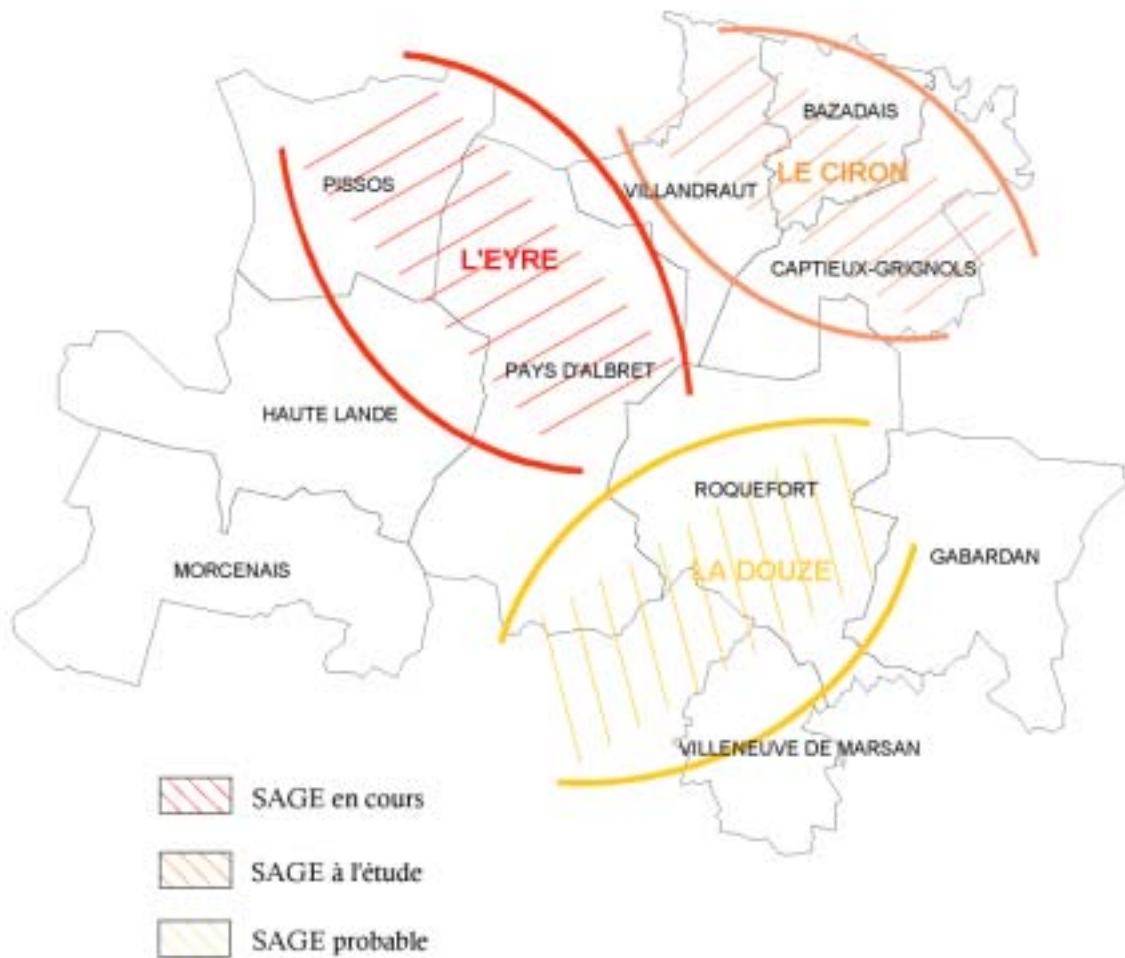
*Pour le PNRLG  
Le Président*



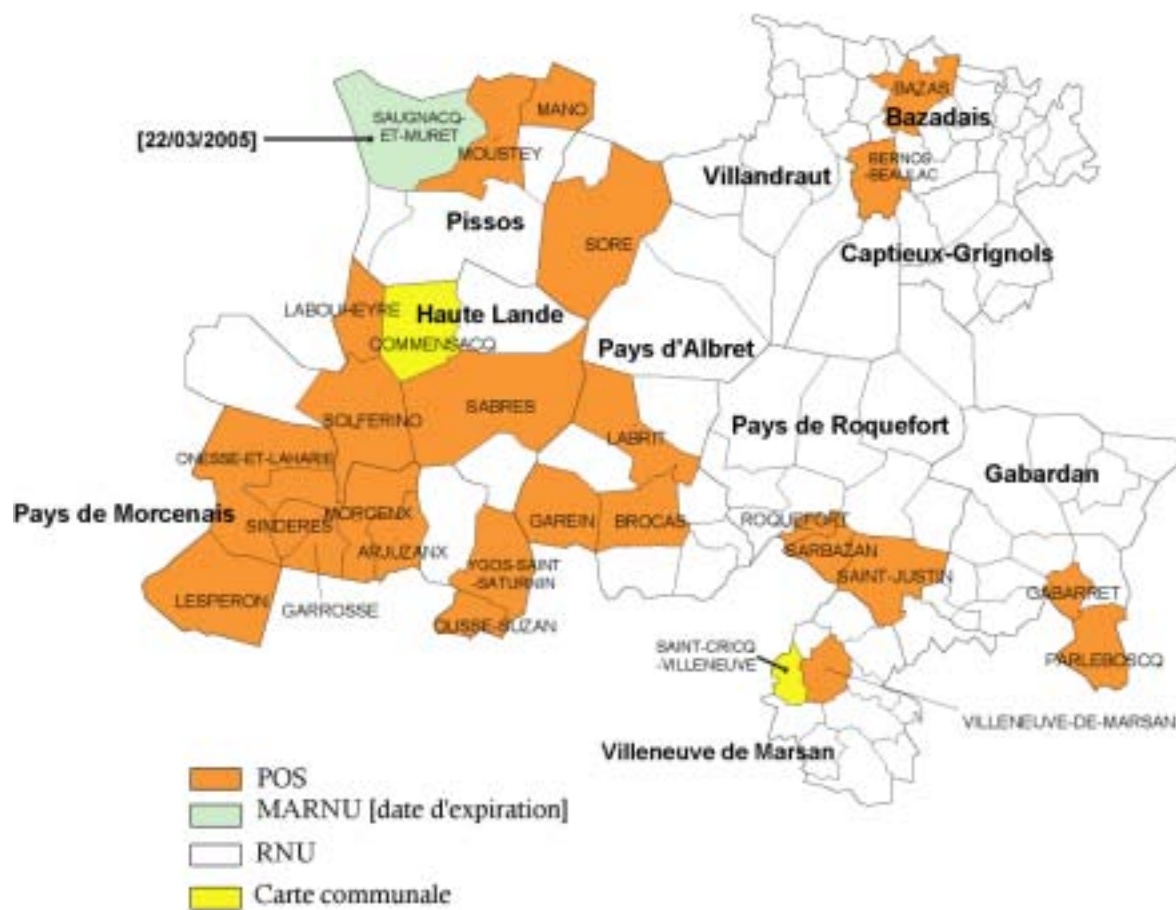
*Dominique COUTIERE*

- TERRITORIALISATION DES PROJETS -

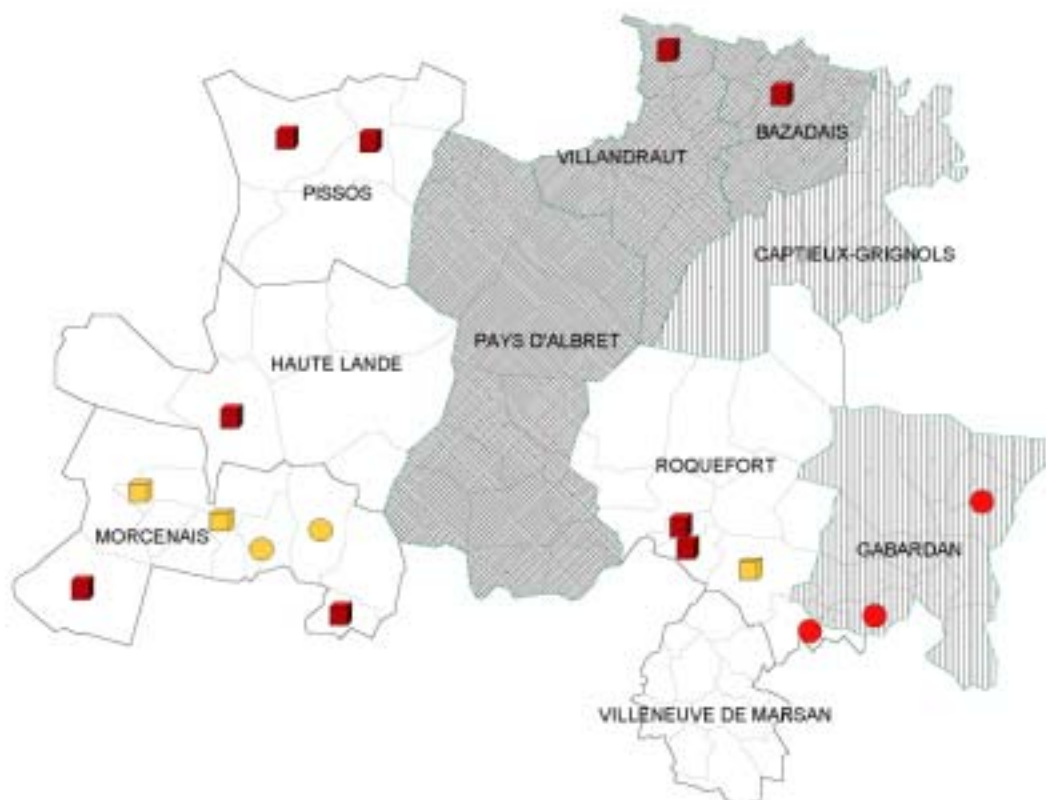
**Localisation des SAGE**  
(schéma d'aménagement et de gestion des eaux)






## Documents d'urbanisme existants







## Documents d'urbanisme en réflexion

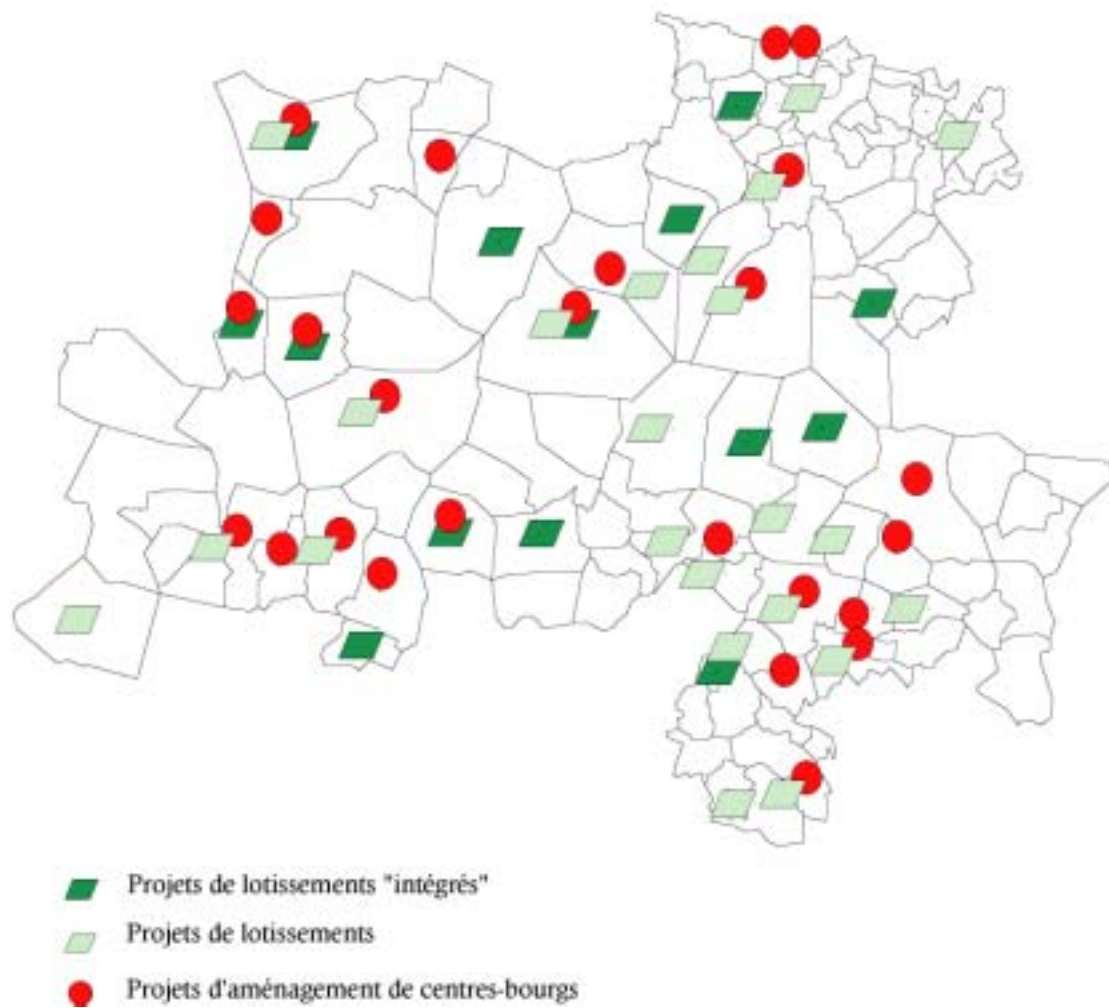


### Charte intercommunale d'urbanisme

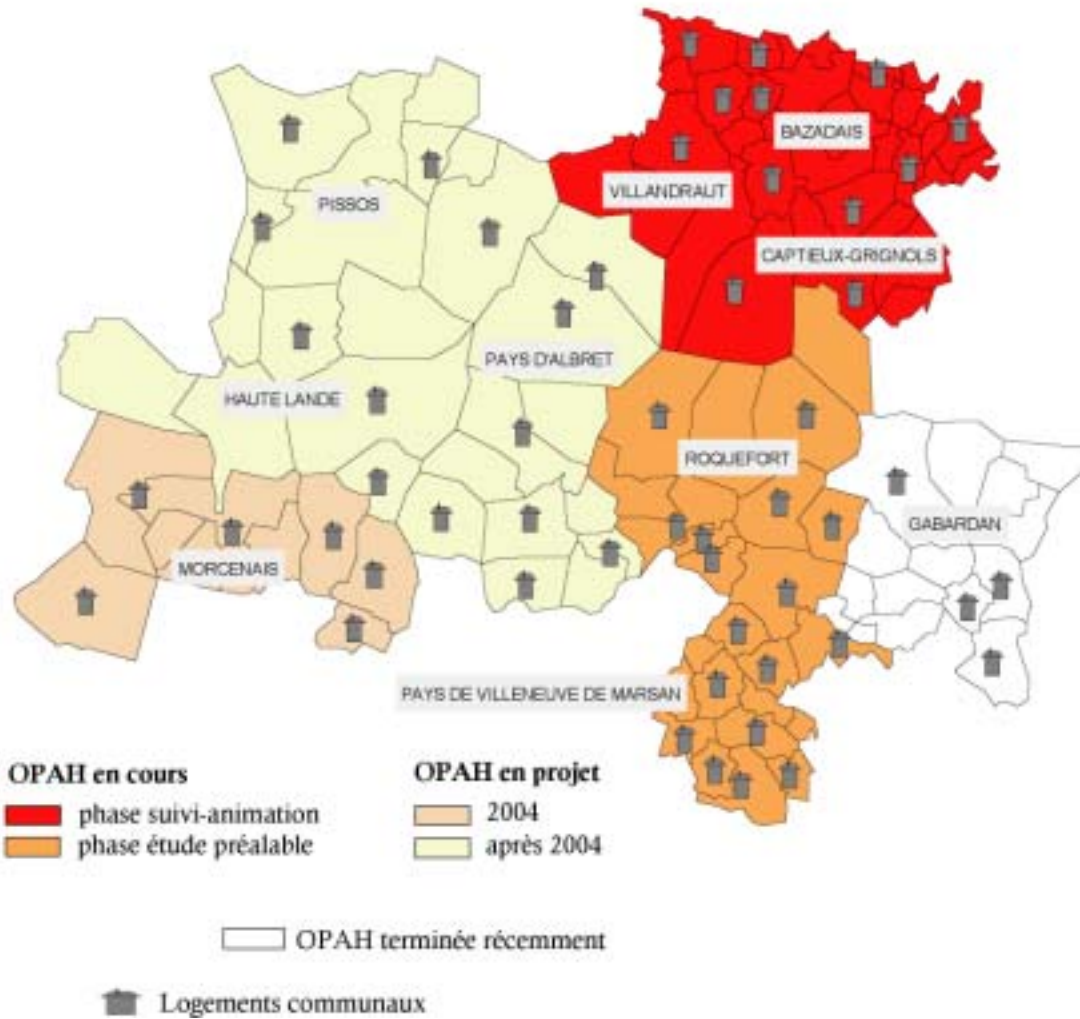
-  Réflexion démarrée
-  Réflexion envisagée
-  Limites intercommunales de charte

	PLU	Carte communale
En étude		
En projet		

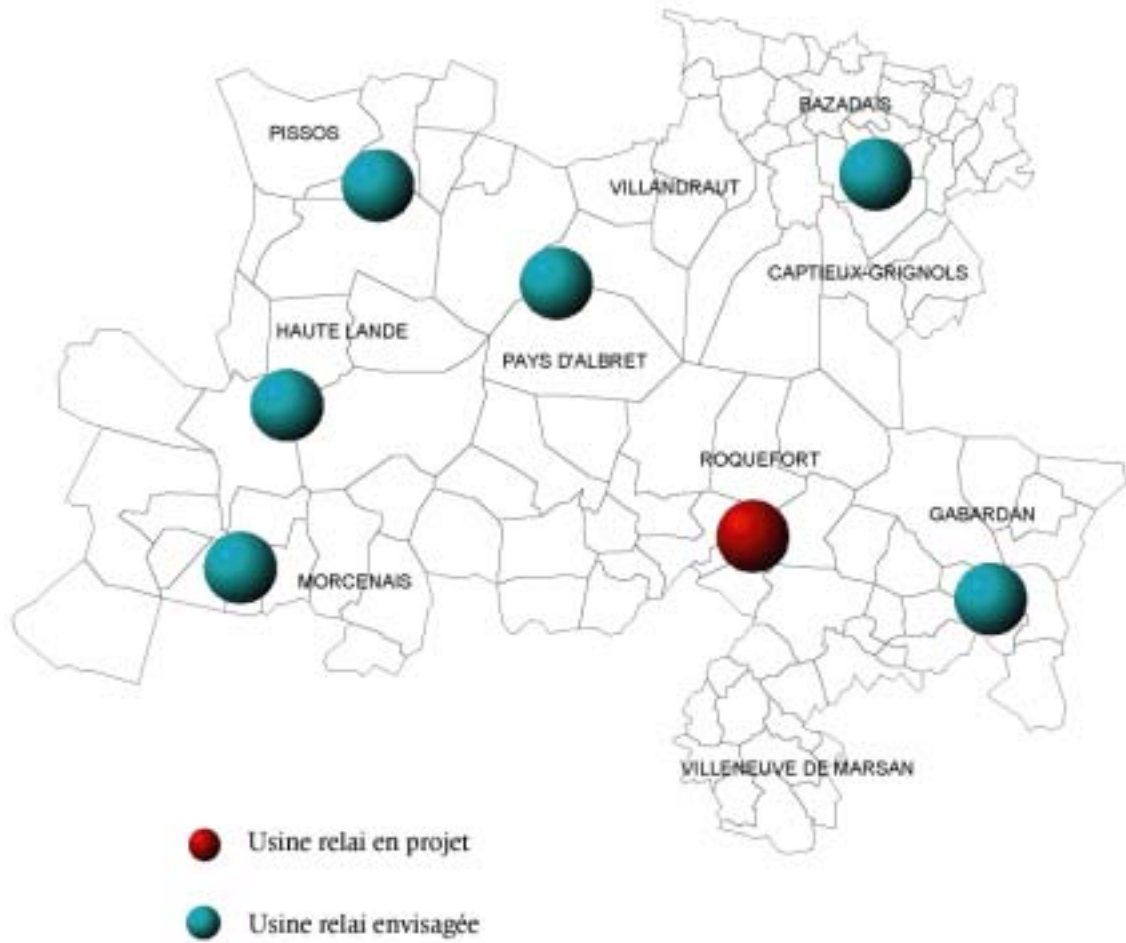
### Localisation des projets de lotissements et des projets d'aménagement de centres-bourgs



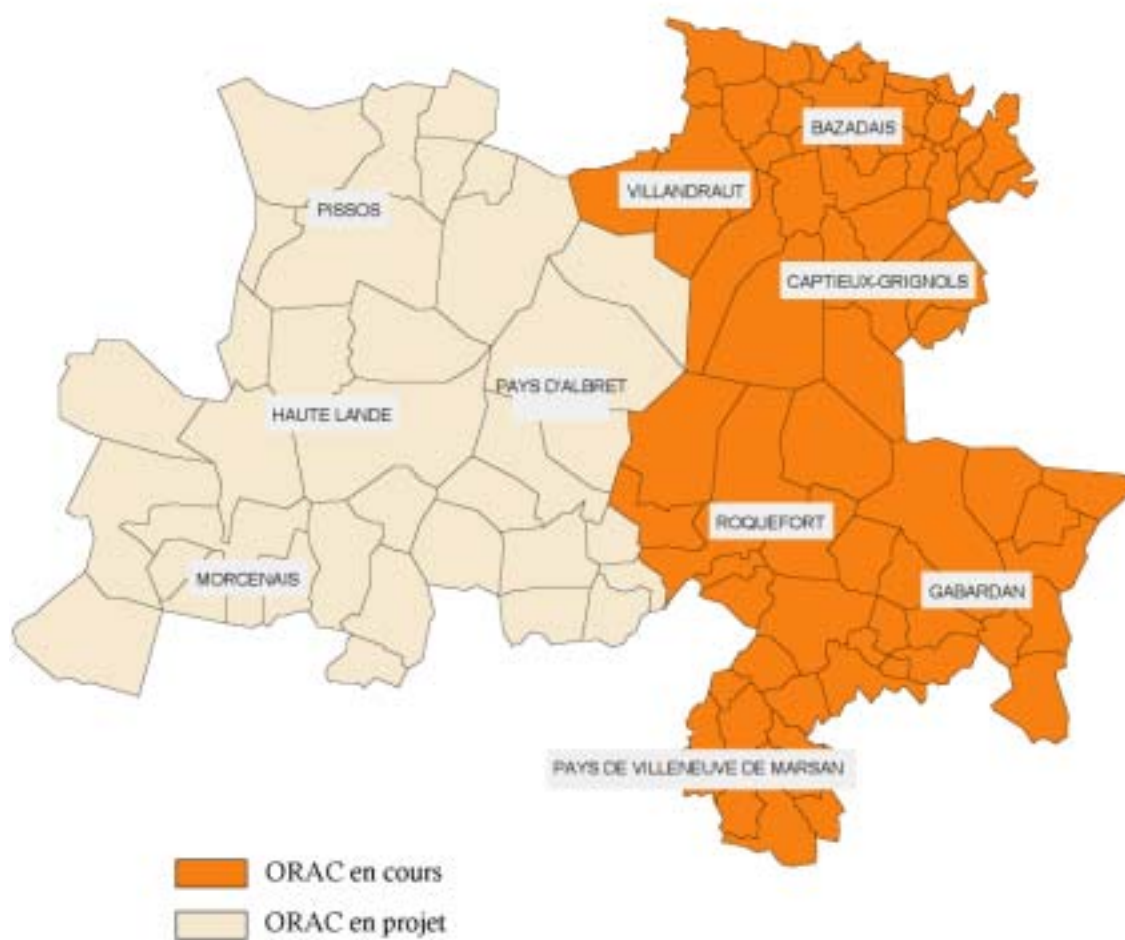
## Localisation des projets d'OPAH et des projets de réhabilitation des logements communaux



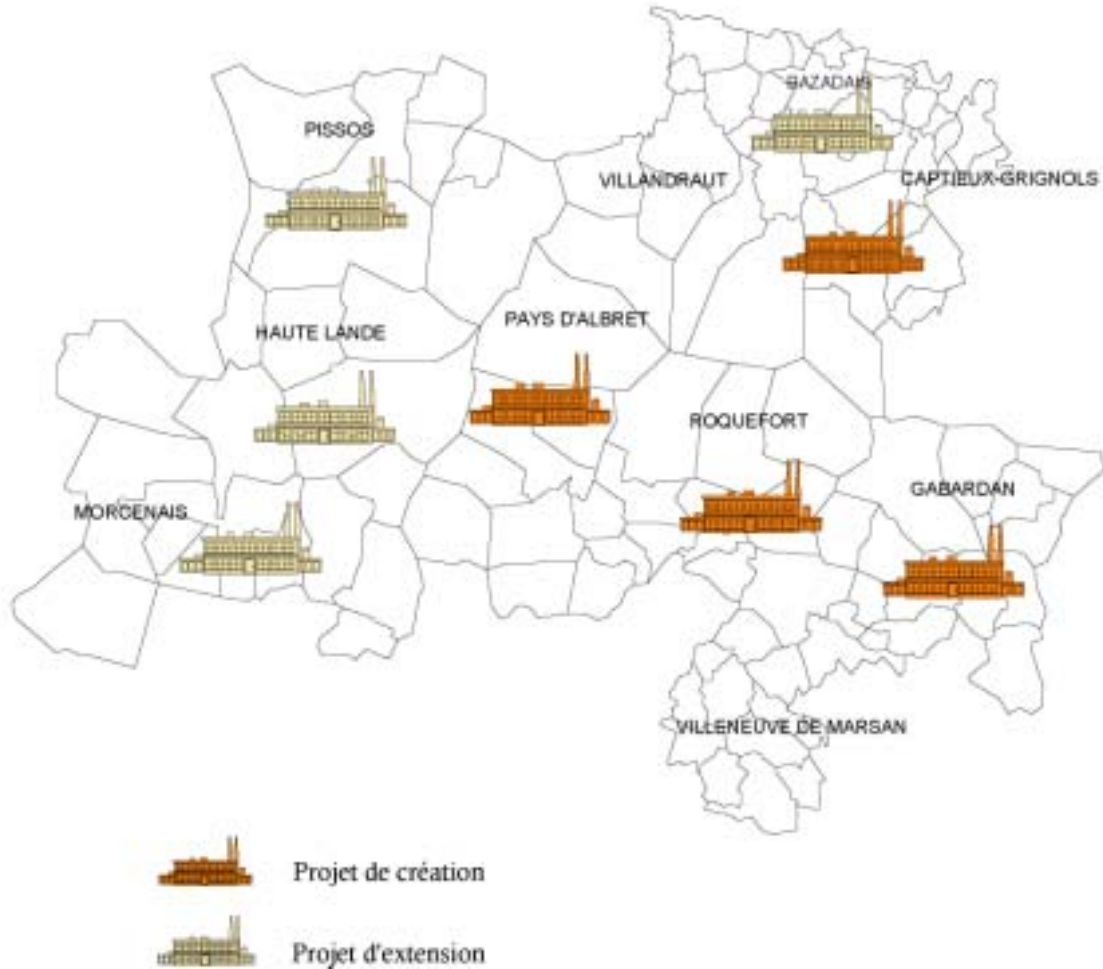
## Usines relais



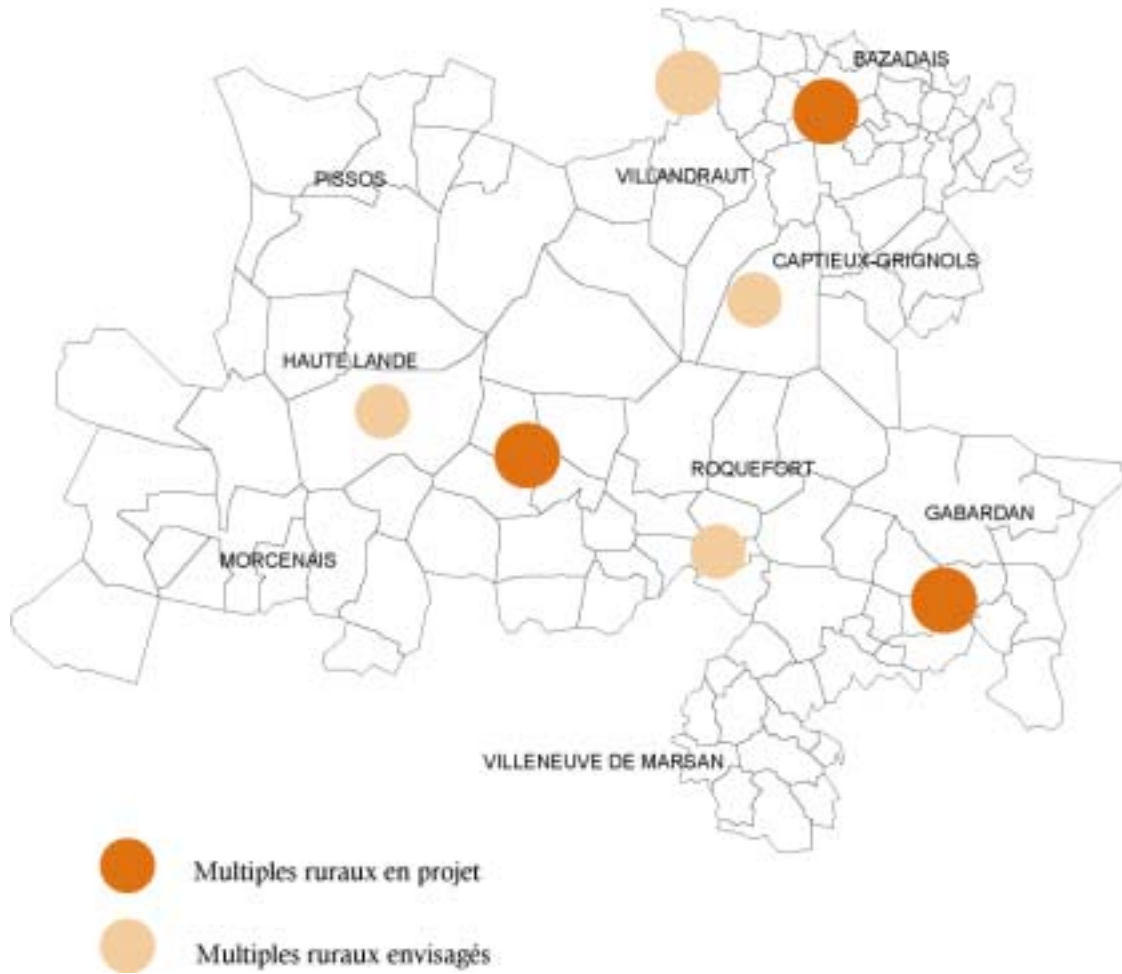
## Localisation des ORAC



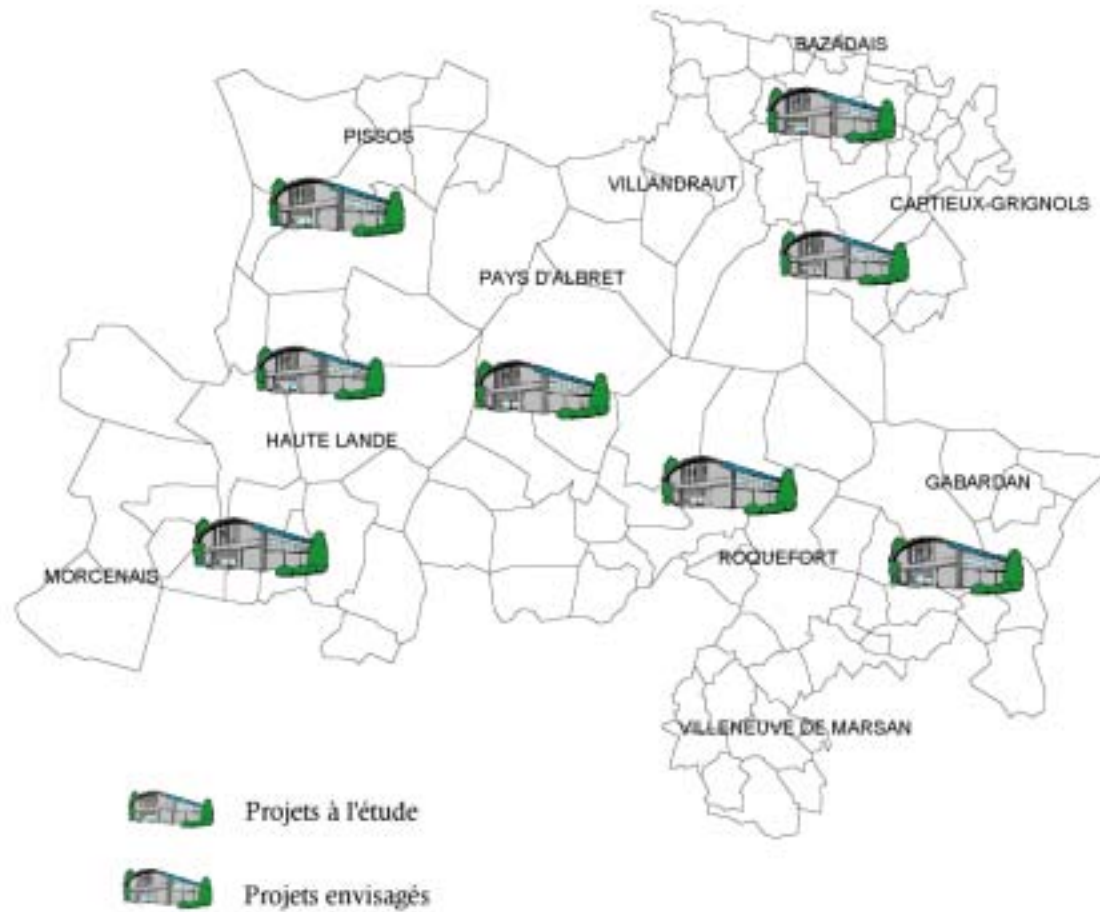
## Zones intercommunales d'accueil d'entreprises



## Multiples ruraux



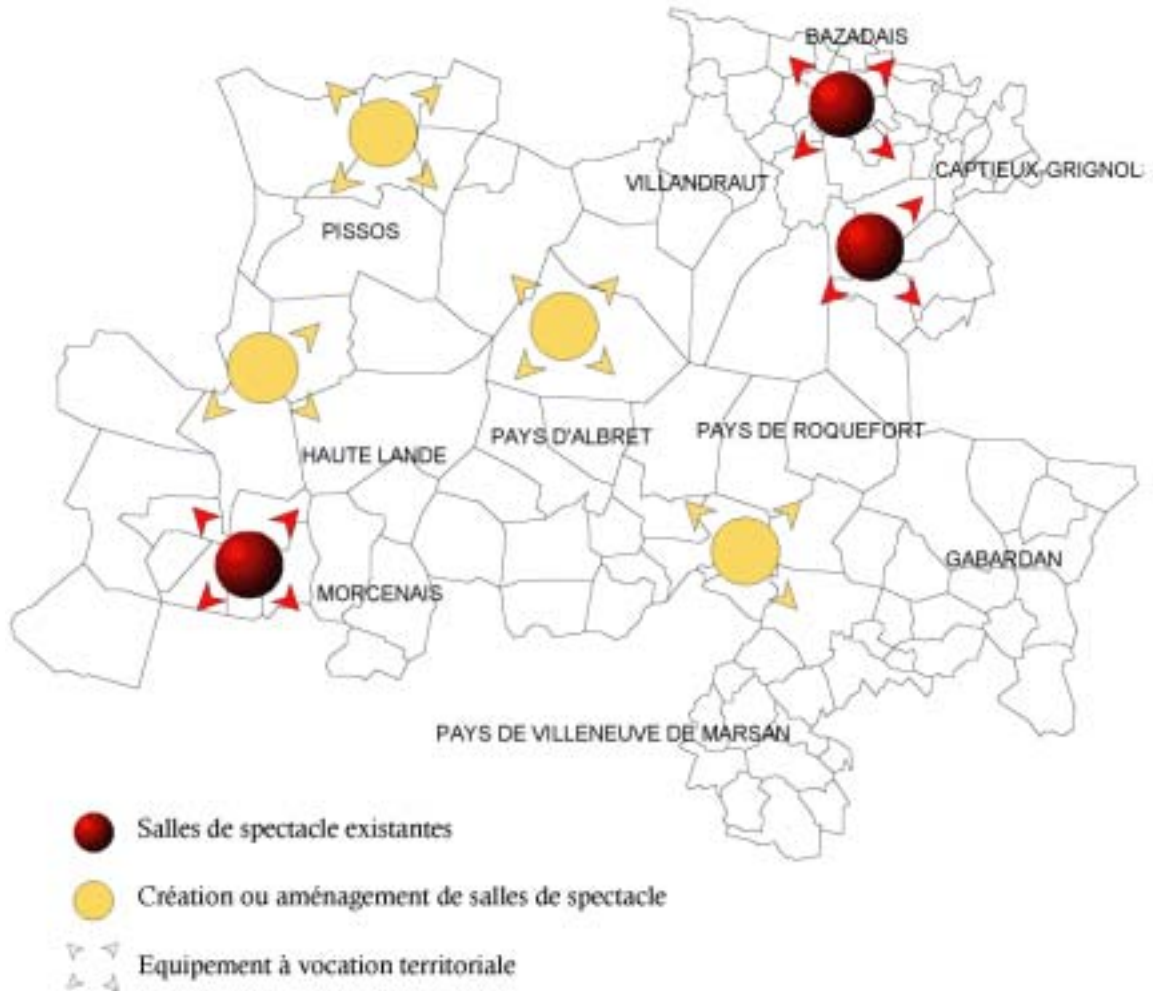
**Maisons de services intercommunales  
(Emploi, insertion, enfance, solidarité, santé, formation)**



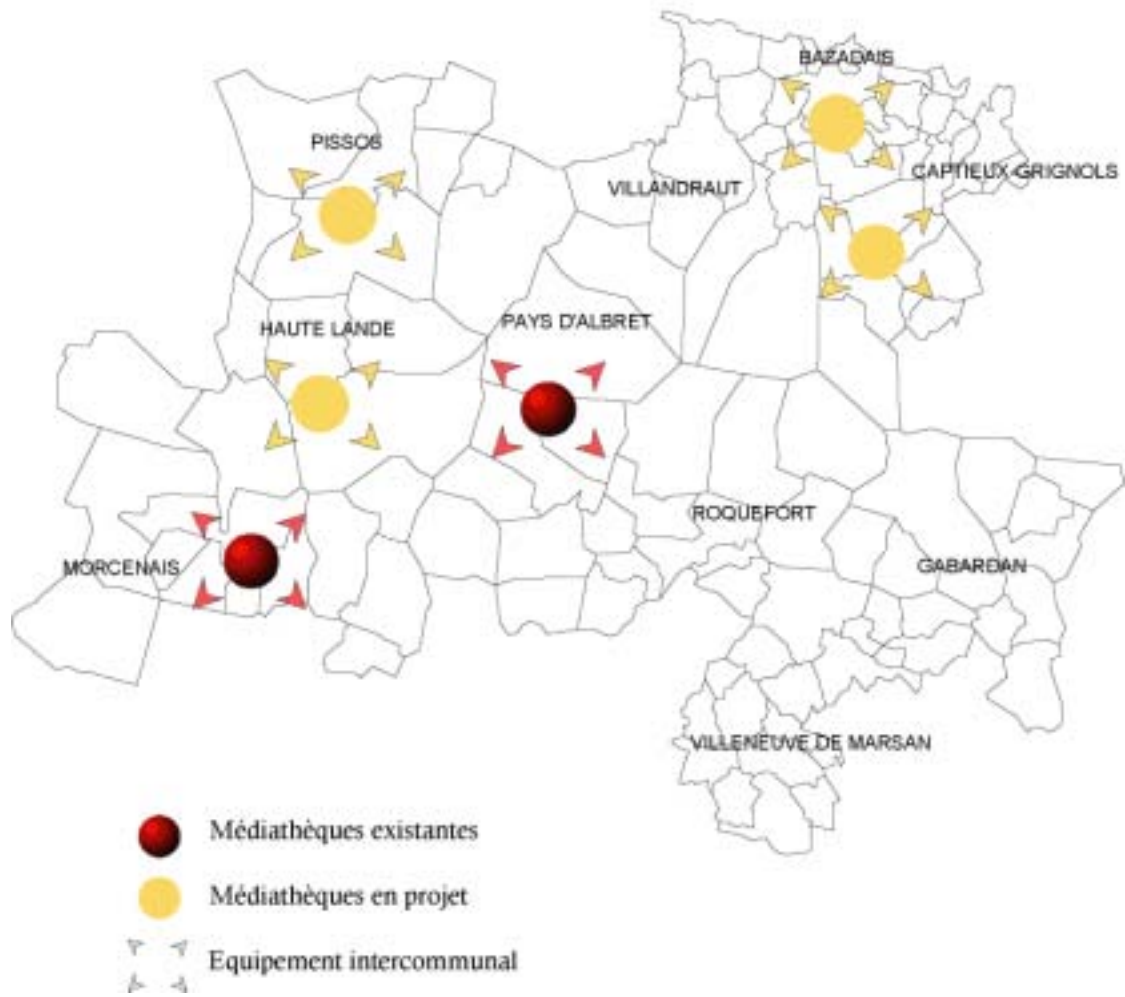
## Contrats petite enfance (0 à 6 ans)



## Salles intercommunales de spectacle



## Médiathèques



## Equipements multisports





